La Sénéchaussée de Rouergue en 1341

Le département actuel de l'Aveyron se confond, à peu de choses près, avec l'ancienne province du Rouergue, qui a changé de nom à la Révolution française. Elle était composée de trois entités, qui étaient :

le Comté (arrondissements de Rodez et d'Espalion, dont fait partie Aurelle-Verlac)

la Haute Marche (arrondissements de Millau et Saint-Affrique)

♣la Basse Marche (arrondissement de Villefranche de Rouergue)

Ses limites ont bien sûr fluctué au cours des temps, mais on estime que c'est en 1229 que ses limites furent à peu près définitivement fixées.

Pour avoir une idée de ce qu'était le Rouergue à cette époque, consultez le recensement de la Sénéchaussée de Rouergue de 1341.

• Fiabilité: Les listes qui vous sont présentées ici sont le résultat de resaisies et de recompilations successives au cours des siècles. Pour ne donner qu'un seul exemple, on ne dispose plus de l'original du recensement de 1341, mais d'une copie réalisée en 1401. Aussi, les noms des paroisses et des écarts qui sont cités ont subi de multiples altérations au cours des siècles. Merci, en conséquence, de ne pas considérer tout ce que vous allez lire comme parole d'Evangile.

Les feux

Le recensement de 1341 a été effectué en nombre de feux. Un feu est un foyer, au sens utilisé aujourd'hui par l'Insee, c'est à dire la réunion de plusieurs personnes, liées ou non par les liens du sang, et vivant sous le même toit. Pour en déduire une indication de population, il faut donc évaluer le nombre de gens qui habitaient, à l'époque, couramment sous le même toit. Imaginons une famille de deux parents, deux enfants, et un nombre d'ascendants et de serviteurs tellement variable qu'il est difficile à déterminer par principe.

<u>Le feu constituait aussi un foyer fiscal au sens ou nous le connaissons aujourd'hui</u>. La taille, appelée également fouage, était perçue par feu. Ainsi Philippe VI précisait aux commissaires chargés de lever un subside pour la guerre de Gascogne : "Cent feux payeront le moys XXV livres, et sera levé par IIII moys, et i payera chascun selon ses facultés, et n'i seront en rien comptés ne compris povres mandians".

Mais comme dans certains cas, les régions achetaient le droit de réduire le nombre de leurs feux au sens fiscal du terme. Aussi, là encôre, il faut prendre avec de grande précautions toutes les évaluations.

Au cas précis, le recensement de 1341 a été, semble-t-il, exhaustif. En outre, intervenant après une période de 100 ans sans perturbation notable, il doit donner une idée d'une province au plus haut de sa richesse. Il a été effectué par des agents du roi, dans toute la France, ce qui laisse penser que les méthodes ont été assez rigoureuses, pour permettre de maximiser le produit de l'impôt qui allait ensuite être prélevé.

*Le Rouergue:

C'est l'ancienne province qui correspond pour l'essentiel au département de l'Aveyron aujourd'hui.

→La liste:

Dans les listes de paroisses, vous trouverez l'intitulé du nom de la paroisse telle qu'il apparaît dans le pouillé, le nombre de feux recensés, puis ensuite une tentative de recoupement avec les dénominations modernes, et le nombre d'habitants recensés en 1876.

Les Sénéchaux de Rouergue de 1216 à 1790

Merci à un de nos visiteurs, qui nous a fourni le texte ci-dessous et la liste qui suit, tirés d'un livre de H. Affre cité dans la bibliographie.

La liste des sénéchaux de Rouergue que nous donnons après ce court exposé, est le fruit de nos anciens travaux d'inventaire et de quelques recherches spéciales. Chacun des noms qu'elle contient, à l'exception d'un petit nombre de ceux qui la commencent et la terminent, empruntés à différentes listes imprimées, provient de plusieurs actes authentiques, ou bien de comptes consulaires qui ne le sont pas moins. Ainsi cette nomenclature, quoique encore incomplète, présente, croyons-nous, moins de défectuosités que celles qui ont été publiées jusqu'à présent.

L'origine du comté de Rouergue est encore entourée de quelque obscurité.

Suivant l'opinion la plus accréditée, l'établissement de ce grand fief remonterait à Charlemagne, et le premier comte ayant une existence parfaitement prouvée serait Gilbert, qui ne vivait plus en 820. Les officiers de cet ordre, d'abord amovibles et révocables au gré du Souverain, réussirent à rendre leur autorité viagère, et enfin, sous les derniers Carlovingiens, à ériger leurs gouvernements ou comtés en principautés héréditaires. Parvenus à ce haut degré de l'échelle féodale, ils se déchargèrent sur d'autres des fonctions qui leur avaient été attribuées, et on les vit à leur tour placer à la tête de leur domaine des administrateurs qui, sous le nom de baillis dans le Nord, et de sénéchaux dans le Midi, eurent le maniement des finances, la conduite des troupes provinciales et la charge de! rendre la justice.

Le premier sénéchal de Rouergue mentionné par l'historien de Gaujal est Guillaume de Bénac, exerçant en 1216 au nom d'Amaury de Montfort. Quelques-uns de ses successeurs furent nommés par les comtés de Toulouse, auxquels le comté de Rouergue appartint jusqu'en 1271. Mais à dater de cette époque, ce dernier fief ayant été réuni à la couronne, les sénéchaux dépendirent des rois de France ; et cet état de choses ne fut passagèrement interrompu que par le malheureux traité de Brétigny, qui fit passer (la) province sous la domination anglaise. Plusieurs articles des privilèges accordés à Najac, en décembre 1368, permettent d'assurer que cette petite ville fut pendant un temps plus ou moins long le siège de la sénéchaussée. D'après un mémoire dressé en 1505 par l'autorité communale de la Cité de Rodez au sujet des tailles, Rodez l'aurait aussi possédée ; ce qui lui valait, est-il dit, la visite de nombreux étrangers, source de profits abondants pour son commerce et son industrie. Aussi ces deux villes firent-elles, à des dates différentes, des démarches multipliées dans le but de recouvrer cette faveur; Villefranche, quoique de fondation récente et malgré sa situation à l'extrémité de la province, l'emporta sur elles et obtint, en juin 1370, comme récompense de son active participation à l'expulsion de nos ennemis d'outre Manche, que le sénéchal, son juge-mage et le trésorier du Rouergue ne pussent avoir ailleurs leur résidence.

Une des obligations du sénéchal consistait à se rendre, accompagné des officiers de sa cour, dans certains lieux déterminés de son ressort pour y rendre la justice dans des assises périodiques et tenues publiquement. Très rarement les autorités locales se dispensaient de lui offrir un cadeau ; ce qui ne les empêchait pas d'exiger courtoisement du haut personnage le serment de maintenir et conserver les franchises de la communauté ou son devoir l'avait appelé. Un arrêt de règlement rendu, le 19 janvier 1495, par le parlement de Toulouse, changea ce mode de procéder en statuant que les assises ne se tiendraient plus qu'au siège de la sénéchaussée, c'est-à-dire à Villefranche. En vertu de ce même acte, le sénéchal ne devait avoir que deux lieutenants principaux, un lai et l'autre clerc, et un commissaire ad universitatem causarum, chargé de suppléer au besoin les lieutenants. Il lui était loisible, lorsqu'il se trouvait en ville, de présider les audiences et les conseils, et alors le juge-mage, son lieutenant né et ancien assesseur, et qui avait la prééminence sur les autres officiers, se plaçait immédiatement à sa droite. Le règlement portait en outre que les notaires "autres gens indoctes" , bien qu'ils fussent bacheliers ou licenciés, ne pouvaient, s'ils ne comptaient cinq ans d'études dans une université, être admis à opiner en la cour du sénéchal; mais il leur était permis de " gainher leur vie en office de procureur, advocat ou notaire", selon leur bon plaisir. Si cependant il y avait parmi eux "deux notables bacheliers bien doctes et de mérite cogneuz", par exception aux dispositions précédentes, le règlement dont il s'agit autorisait la cour à se les adjoindre dans ses délibérations.

L'érection d'un présidial à Villefranche, en 1552, vint encore modifier l'organisation de cette cour de justice. Le nouveau tribunal, qui prit le nom de sénéchal-présidial, et dont l'objet était de soulager le parlement en le déchargeant d'un grand nombre d'appels de peu d'importance, se composa d'abord de

quinze conseillers. A sa tête fut toujours le sénéchal, mais avec un rôle considérablement amoindri au profit de celui du juge-mage. Peu de temps après cette création, les avocats et les procureurs au service des parties, quoique très nombreux à Villefranche, y étaient fort occupés, grâce à plusieurs seigneurs du dehors qui avaient également dans cette ville "leurs judicatures et courtz" ; ce qui faisait dire à un contemporain en parlant des v gens de praticque", qu'ils étaient "tous riches et vestus de soye"! .

Les greffes du présidial s'affermaient alors 10 000 livres ; et le sceau de la sénéchaussée, réputée une des plus belles de France, 1500 livres. La légende de ce sceau, en 1576, portait simplement ces mots : Sigillum senescallie Ruthenensis.

Dans la région de nos ancêtres de cassagnes où Avieu , les Landorre régnaient

- ♣ 1.GUILLAUME de BÉNAC, sénéchal en 1216 pour Amaury de Montfort.
- 2. BÉRENGER CENTULLI, établi en 1226 par le comte de Toulouse Raymond VII. On trouve en 1231 et autres dates voisines de celle-ci un personnage de mêmes nom et prénom parmi les chanoines de la cathédrale de Rodez. On disait en langue vulgaire "Berenguier Centols".
- 3. GÉRAUD DE MALAMORT, sénéchal pour le roi Saint-Antonin en 1226 et 1249, 11 fut sénéchal du Quercy en 1256
- 🏄 4 BERTRAND ROQUES, sénéchal pour le comte de Toulouse en 1245.
- 5. JEAN DES ARCIS, chevalier, sénéchal pour Alfonse comte de Toulouse en 1251 et 1253.
- ♦6. PIERRE DE LANDREVILLE, sénéchal pour Alfonse en 1256. Il l'était en même temps de l'Albigeois.
- 7. PHILIPPE DE BOISSY ou BOISSIÈRE, chevalier, créé par Alfonse, comte de Toulouse et de Poitiers, en 1263, et confirmé ensuite par le roi, encore en place en 1266.
- 蜷 8. GAUFFRIDI BASSI, chevalier, sénéchal en 1276 et en septembre 1278. Bonet-Louzet, juge-mage.
- 9. GUILLAUME DE VIENNE ET DE MACON (Matiscone), professeur ès lois, chevalier, sénéchal en 1278 et au mois d'août 1281.
- 🛂 10. PIERRE BOUCHE, chevalier, sénéchal en 1281, et au mois de novembre 1286.
- 11. AUBERT DE NANGEVILLE, chevalier, sénéchal en juin 1287 et en novembre 1294.
- 12. GUI CAPRARII ou DE CABRIÈRES, chevalier du roi, sénéchal en mai 1296.
- 13. GUILLAUME DE COMBIROUSE (de Combrosio), chevalier, sénéchal en décembre 1296 et en février 1299. D'après une indication erronée du registre dit de l'Epervier, des archives communales de Millau, de Gaujal l'a compris parmi les sénéchaux du comté de Rodez. Raymond de Bistarre était jugemage sous Guillaume de Combrouse.
- 14. JEAN DE COCYAC, chevalier, seigneur de Beaumont, sénéchal en août1299 et en juillet 1302.
- 15. GUIBERT DE PEYREFORT, sénéchal en 1302.
- 16. PIERRE D'ALHI (de Alhiaco), chevalier, sénéchal en juillet 1305.
- 17. PIERRE DE FERRIÈRES, chevalier, sénéchal en juillet 1306 et fin décembre 1319. Pons d'Homelas, chevalier, professeur de droit, juge-mage.
- 18. GUI DE CABRIÈRES (Guido Caprarii), chevalier du roi, sénéchal en 1320 et 1321.
- 19. DALMAS DE MARZIAC, chevalier, sénéchal en janvier 1322 et en mai 1325.
- 20. RÉGNAUD DE JARMOLE, chevalier du roi, sénéchal en juin 1327 et en septembre 1333.
- ³21. PIERRE DE FERRIÈRES, chevalier, sénéchal en juillet 1334 et en août 1338.Pierre Aurelzer, clerc du roi, jugemage.
- ^{*}22. GUILLAUME ROLLAND, chevalier, seigneur de Valon et de Villecomtal, sénéchal en 1339 et en septembre 1344. C'est à cette époque qu'a été réalisé le recensement de la Sénéchaussée de Rouergue que vous pouvez consulter ici.
- 23. Gui DE MORTEMAR, chevalier, sénéchal en septembre 1345 et en septembre 1316.
- ^{*}24. FOULQUES DE MORAS, chevalier, seigneur de Grésiac, sénéchal en 1347 et en juin 1354.
- ³25. **GUILLAUME DE MORIERS**, chevalier, seigneur de Saint-Pierre, sénéchal en avril 1355 et en février 1356.
- *26. R. DE LA ROQUE, sénéchal en décembre 1357. Suivant les comptes de Gui Pessoles, trésorier du consulat de la Cité de Rodez, il arriva dans cette ville le jeudi après la Saint-André 1357, peu après avoir été nommé "seneschals en Roergue per lo Rey nostre senhor".
- *27. BERTRAND DE TERRIDE, seigneur de Penneville et de Borret, diocèse de Toulouse, sénéchal en avril 1358 et en octobre 1361. Les mêmes comptes de Gui Pessoles nous apprennent que ce personnage, nommé sénéchal tout récemment, arriva à Rodez le 9 juillet 1358. Il contracta mariage, le 9 février 1361 devant Guill. Canac, notaire de Rodez, avec Maralde de Landorre, soeur d'Arnaud, seigneur de Cadars et de Salmiech.
- 28. AMANIEU Du FOSSAT, nommé par le prince de Galles, était en fonctions dès le 31 décembre 1362. Il occupait également ce poste le 16 septembre 1368.

- 29. THOMAS DE WETEBNHALE, chevalier, nommé par le prince de Galles, était en charge dès le 4 décembre 1364, comme on le voit par les lettres de ce sénéchal, données à Saint-Antonin sous cette date, et qui font partie de la liasse cotée AA2 des archives de la Cité de Rodez. Il fut tué et ses troupes complètement défaites "e las plassas de Monlhaur", sur la fin de septembre 1369. Le 3 octobre suivant il y eut des prières publiques à Millau pour le repos de son âme. David Cradoc, chevalier, était lieutenant général de ce sénéchal. De Gaujal l'appelle Thomas de Walkefare et lui donne pour successeur Thomas de Witewall. Mes nombreuses recherches me portent à croire que cet historien s'est trompé, et qu'il n'y a! eu d'autre sénéchal du prénom de Thomas que celui que j'indique.
- 30. ARNAUD DE LANDORRE, chevalier, seigneur de Salmiech (Solomedio), vicomte de Cadars, fut nommé par Charles V vers le milieu d'avril 1369 et exerçait encore le 14 novembre 1374. Il avait épousé Jeanne Rolland, fille de Guillaume, un de ses prédécesseurs.
- *31. Gui DE LASTEYRIE, chevalier, seigneur de Salenx, nommé par le duc d'Anjou, était en charge en novembre 1376. Il fut tué dans l'hôtel-de-ville de Montpellier, en 1379, à l'occasion d'un subside pour la levée duquel le duc d'Anjou l'avait nommé principal commissaire.
- 32. ARNAUD DE LANDORRE redevint sénéchal peu de jours avant le 12 juin 1380. Il exerçait encore le 2 juillet 1386.
- *33. GARIN D'APCHER, chevalier. Holino de Chirac passa par Millau le 5 septembre 1386, en se rendant à Villefranche pour prendre possession de la sénéchaussée au nom dudit d'Apchier. Celui-ci était encore en charge le premier octobre 1389.
- *34. PIERRE, seigneur de Fontenay, chevalier et chambellan du roi, sénéchal le 3 février 1390 et aussi le 8 août 1394.
- ₹35. JEAN DE FOLHALA, sénéchal en 1395.
- *36. JEAN DE BONNEVANT, chevalier, seigneur dudit lieu et de la Condamine, reçut un cadeau offert par les consuls de la Cité de Rodez, le 24 février 1397, à l'occasion de sa récente promotion au sénéchalat. Il exerçait encore le 16 juillet 1406.
- 37. Gui D'AUTRY, seigneur de La Lande, chevalier et chambellan du roi, sénéchal le 15 mars 1411.

- *61. ANNE DE NOAILLES, capitaine de 50 hommes d'armes, baron de Noailles, comte d'Agen. Il se démit en faveur du suivant au mois de février ou de mars 1657.
- \$\displaysquare 62. FRANÇOIS DE BUISSON, marquis de Bournazel, capitaine de cent hommes d'armes, sénéchal le 8 mai 1657, date du départ des consuls et du procureur du roi de Millau, chargés d'aller le complimenter. Il exerça sans interruption jusqu'à la fin de janvier 1681, époque de sa mort.
- \$\frac{1}{2}\$63. JEAN DE BUISSON, marquis de Bournazel, avait obtenu des lettres de survivance, en date du 15 juillet 1677. Il était encore en place le 13 décembre 1704 et aussi en 1710, suivant le Calendrier du Rouergue pour 1776 . Jean Durieu, écuyer, seigneur de Kaymar, juge-mage.
- 🌃 64. JEAN-MARC DE DUFAURE, chevalier, comte de Boissières, en Quercy, sénéchal en 1711 et 1720.
- *65. LOUIS-VICTOR DUFAURE, chevalier, seigneur de Montjaux, acheta, en 1720, avec l'agrément du roi, la charge de sénéchal. Les Annales de Villefranche, qui s'arrêtent à l'année 1731, le signalent à cette date comme non encore installé.
- *66. JEAN-BAPTISTE DE MARIN, comte de Moncan, lieutenant-général et grand'croix de l'Ordre de Saint-Louis, fut nommé sénéchal et gouverneur du Rouergue le 1er mars 1767. Il resta en charge jusqu'à sa mort, en 1779.
- **67. Le prince DE SAINT-MAURIS-MONTBAREY, sénéchal en 1788. Charles-Joseph Dubruel, juge-mage, était encore en fonction le 18 juin 1790.

XIII-Les paroisses de la bailie de Cassagnes-Bégonhès en 1341 (textes originaux en latin)

Cela donne idée de l'importance des villages à l'époque, (c'est indicatif) A noter que les feux était des communautés de 15 à 30 personnes, regroupant toutes les générations

XIII. Hec sunt nomina villarum, castrorum etparrochiarum bailivie de Cassaneis Regalibus et ressorti ejusdem, et numerus focorum cujuslibet parrochiarum predictarum. Retour à la liste des bailies

- 432. Castrum de Cassaneis Regalibus cum ejus parrocbia Beati Martini, 169 feux Cassagnes Bégonhès, chef-lieu de canton, 1,260 habitants.
- 433. Villa de Silva cum parrochia de Begoulh, 20 feux La Selve, canton de Réquista, 1,706 habitants. Bégon, commune de La Selve, 52 habitants.
- 434. Parrochia de Sancto Sirgo, 35 feux Saint-Cirq, canton de Réquista, 1.058 habitants.
- 435. Sancti Johannis de Castropercio, 25 feux Saint-Jean de Castelpers, commune de Saint-Just.

- 436. De Meliaco, 51 feux Meljac, commune de Saint-Just.
- 437. De Ledergues et parrochia de Leus, 111 feux Ledergues, canton de Réquista, 1.984 habitants.
- 438. De Rullaco, 34 feux Rullac, commune de Saint-Cirq.
- 439. Sancti Justi, 80 feux Probablement partie de Saint-Just, canton de Naucelle, 1.640 habitants.
- 440. De la Garda, 38 feux Lagarde, commune de La Selve, 80 habitants.
- 441. De Falgueriis, 35 feux Falquières, commune de Ledergues, 398 habitants.
- 442. De la Clausa cum villa Sancti Johannis d'Elnos, 84 feux Saint-Jean-d'Elnous, canton de Réquista, 696 habitants. La Clause.
- 443. Villa de Ricostarum cum parrochia S. Juliani, 150 feux Saint-Julien, commune de Réquista, 55 habitants. Réquista, chef-lieu de canton, 3.751 habitants.
- 444. Parrochia de Ortiseto, 25 feux Ortizet, canton de Réquista.
- 445. De Combredet, 30 feux Combradet, canton de Connac.
- 446. De Lencarie, 105 habitants. Lincou, commune de Réquista, 126 habitants.
- 447. De Colnaco, 84 feux Connac, canton de Réquista, 136 habitants.
- 448. Castri de Brossa, 12 feux Brousse, canton de Saint-Rome-de-Tarn, 878 habitants.
- 449. De Sauguana cum castro de Toellis, 76 feux Saugane, commune de Thouels, 72 habitants. Thouels, canton de Saint-Rome-de-Tarn, 1.215 habitants.
- 450. Villafrança de Panato cum parrochia de Labessa, 172 feux Villefranche de Panat, canton de Salles-Curan, 926 habitants.
- 451. Castri d'Issona, 193 feux Ayssènes, canton de Saint-Rome-de-Tarn, 1.219 habitants.
- 452. De Copiageto, 46 feux Coupiaguet, commune de Truel, 72 habitants.
- 453. De Fijageto, 30 feux Fijaguet
- 454. Castrum de Peirabruna cum parrochia d'Alransa, 120 feux Peyrebrune, canton de Villefranche de Panat, -157 habitants. Alrance, canton de Salles-Curan, 906 habitants.
- 455. Parrochia de Capella-Farcel, 36 feux La Capelle-Farcel, canton d'Alrance.
- 456. De Codols, 54 feux Coudols, canton de Viala du Tarn, 180 habitants.
- 457. De Broquerio, 240 feux Broquiès, canton de Saint-Rome de Tarn, 1.967 habitants.
- 458. De Connaco, 18 feux Connac, canton de Réquista, 510 habitants.
- 459. De Lobes, 36 feux Loubous, canton de Réquista, 57 habitants.
- 460. De Durenca, 120 feux Durenque, canton de Réquista, 1.005 habitants.
- 461. De Auriaco, 72 feux Auriac, canton de Cassagnes-Begonhès, 583 habitants.
- 462. De Camlonga, 60 feux Caplongue, commune d'Arvieu, 78 habitants.
- 463, D'Arvieu, 90 feux Arvieu, canton de Cassagnes-Begonhès, 1.538 habitants.
- 464. De Auras, 15 feux Notre-Dame d'Aurès, commune d'Arvieu, 180 habitants.
- 465. De Tremelhas, 37 feux Tremouille, canton de Pont de Salars, 1.116 habitants.
- 466. De Doas Aigas, 2 feux Notre-Dame de Dosaygues.
- 467. De Comps, 90 feux Comps la Grand'ville, canton de Cassagnes-Bégonhès, 912 habitants.
- 468. De Carsenaco, 40 feux Carcenac, commune de Salmiech, 105 habitants.
- 469. Castri de Solmielh, 60 feux Salmiech, canton de Cassagnes-Bégonhès, 1.188 habitants.
- 470. Sancti Salvatoris, 30 feux Saint-Sauveur, commune de Comps la Grand'ville, 2.131 habitants.
- 471. Del Faus, 40 feux Saint-Martin des Faux, canton de Salles-Curan.
- 472. Sancti Ylarii, 27 feux Saint-Hilaire, commune de Tremouille, 21 habitants.
- 473. Castri de Ceor, 42 feux Céor, canton de Cassagnes-Bégonhès.
- 474. De Torninas, 31 feux Taurines, commune de Centrès, 200 habitants.
- 475. Capelle de Viaur, 22 feux La Capelle-Viaur, commune de Flavin, 250 habitants.
- 476. De Centres cum castro de Miromonte, 63 habitants. Centrès, canton de Naucelle, 1.628 habitants. Rocher de Miramont .
- 477. De Taiaco, 35 feux Tayac, commune de Centrès, 159 habitants.
- 478. De Cormurio, 31 feux Sermur.
- 479. De Cambolasseto, 53 feux Camboulazet, canton de Naucelle, 772 habitants.
- 480. De Manhaco, 23 feux Manhac, canton de Cassagnes-Bégonhès, 940 habitants.
- 481. Sancte Julite, 27 feux Sainte-Juliette, canton de Cassagnes-Bégonhès, 892 habitants.
- 482. De Molhaco, 24 feux Milhac, canton de Calmont du Plancage.
- 483. De Magrinh, 76 feux Magrin, canton de Calmont, 283 habitants.
- 484. De Navas, 37 feux Naves, canton de Manhac, 108 habitants.
- 485. Castrum de Calomonte cum ejus parrochia, 90 feux Calmont, canton de Cassagnes-Bégonhès, 1.555 habitants.
- 486. Parrochia de Vors, 36 feux Vors, canton de Rodez, 824 habitants.
- 487. De Moirazes, 180 feux Moyrazès, canton de Rodez, 2.193 habitants.
- 488. Del Lac, 24 feux Lax, canton de Vors, 120 habitants.
- 489. De Seniaco, 55 feux Notre-Dame de Ceignac, commune de Calmont du Plancage.
- 490. De Luco, 60 feux Luc, canton de Rodez, 1.170 habitants.
- 491. Capelle Sancti Martini, 36 feux La Capelle-Saint-Martin, commune de Luc, 135 habitants.
- 492. De Flavinh, 70 feux Flavin, canton de Pont de Salars, 1.415 habitants.
- 493. De Sancta Regonda, 54 feux Sainte-Radegonde, canton de Rodez, 549 habitants.

494, De Asemis, 35 feux - Aynières.

495. Del Poiol, 5 feux - Le Poujol, commune de Pont de Salars.

496. Castri de Cambolatio, 70 feux - Camboulas, id.

- 497. Locus de Canaberiis cum parrochia Saiieti Johannis de Bonoloco, 80 feux Canabières, commune de Salles-Curan, 400 habitants, Bouloc, id., 100 habitants.
- 498. Parrochia castri de Salis de Curanh etim parrochia S. Johannis lo Freg, 300 feux Salles-Curan, chef-lieu de canton, 2.581 habitants. Saint-Jean le Frech.
- 499. Castri de Montejovis, 224 feux Montjaux, canton de Saint-Beauzély, 1.330 habitants.

500. De Ladapeira, 63 feux - Ladepeyre, canton de Viala de Tarn, 36 habitants.

- 501. De Milhars, 42 feux Saint-Étienne de Millas, commune de Viala de Tarn, 40 habitants.
- 502. De Vilario cum parrochia de Minerio, 160 feux Viala de Tarn, canton de Saint-Beauzély, 1.829 habitants. Le Minier, canton de Viala de Tarn, 100 habitants.

503. De Romieyra, 50 feux - La Roumière.

504. De Bezels, 10 feux - Vézes, commune de Tauriac.

505. De Amalo, 44 feux - L'Église d'Amalou.

- 506. Sancti Simphoriani, 16 feux Saint-Symphorien, commune de Viala-de-Tarn, 66 habitants.
- 507. Castrumnovum de Levesone cum ejus parrochia, 65 feux Castelnau-de-Pégayrolles, canton de Saint-Beauzély, 996 habitants.
- 508. Parrochia d'Estolona, 46 feux Estalonne, com. du précédent, 106 habitants.
- 509. Ville de Caneto, 118 feux Canet, canton de Pont de Salars, 725 habitants.
- 510. De Pratis, 50 feux Prades, canton de Pont de Salars, 563 habitants.
- 511. De Salis, 9 feux Pont de Salars, chef-lieu de canton, 1.310 habitants.
- 512. De Arches, 30 feux Arques, canton de Pont de Salars, 310 habitants. 513. Castri de Securo, 60 feux Segur, canton de Vezins, 1.718 habitants.
- 514. Sancti Stephani, 38 feux Saint-Étienne de Viauresque, commune de Ségur, 130 habitants.

515. De la Vaissa, 43 feux - La Vaysse, commune de Vezins.

- 546. Castri del Ram, 51 feux Saint-Amans du Ram, commune de Vezins, 13 habitants.
- 517. De Clauns, 54 feux La Claux, commune de Vezins, 206 habitants.
- 518. Ecclesie nove, 9 feux Gleysenove, commune de Vezins, 102 habitants.
- 519. Castri de Vezinh, 40 feux Vezins, chef-lieu de canton, 1.852 habitants.
- 520. De Viaroia, 4 feux Viarouge, commune de Ségur, 60 habitants.
- 521. De Curanh, 55 feux Curan, commune de Salles-Curan, 320 habitants.

VII-Les paroisses de la bailie de Sauveterre en 1341

VII. Hec sunt nomina villarum et locorum bailivie Salvaterre et ressorti ejusdem et numerus focorum cujuslibet parrochiarum predictarum. Retour à la liste des bailies

- 397. Primo parrochia Salvaterre, 291 feux Sauveterre, chef-lieu de canton, 1.813 habitants.
- 398. Marini cum parrochiis de Carras et de la Vernha annexas (sic) dicte parrochie, 168 feux -

Castelmary, canton de la Salvetat, 689 habitants. Lavergne, canton de Castelmary, 16 habitants. -

Carras est peut-être pour Tarras ou Tairac, au N. de Castelmary) 399. De la Plancada, 31 feux - La Plancade, canton de Castelmary, 65 habitants.

- 400. Castrum Villelonge cum parrochia de Cabanes, 70 feux Villelongue Cabanès, canton de Sauveterre, 875 habitants.
- 401. Parrochia de Crespinh, 58 feux Crespin, canton de la Salvetat, 1.210 habitants.
- 402. De Tauriaco, 32 feux Tàuriac, canton de Naucelle, 1.089 habitants.
- 403. Sancti Justi, 39 feux Saint-Just, canton de Naucelle, 1.683 habitants.
- 404. De Canjac, 26 feux Camjac, canton de Naucelle, 1.102 habitants.
- 405. De Frons, 36 feux Frons, conm. de Camjac, 27 habitants.
- 406. Castrum de Verduno, sub quo sunt parrochie sequentes, cujus et que sint advertatur et inquiratur cum consulibus Salveterre, 29 feux Verdun, canton de Quins, 10 habitants.
- 407. P. de Silhans, in qua sunt pertinentes ad dictam bailiviam, 17 feux Salan.
- 408. De Capsenaco, 41 feux Carcenac-Peyralès, canton de Sauveterre, 696 habitants.
- 409. Grandismontis, 88 feux Gramond, canton de Sauveterre, 813 habitants.
- 410. De Fanairolis, 13 feux Fenayrols, canton de Moyrazès.
- 411. De Lhimeyraco, 26 feux Limayrac, canton de Colombiès, 120 habitants.
- 412. De Talaspues, 17 feux Talespues, commune de Colombiès, 70 habitants.
- 413. De Columberiis, 102 feux Colombiès, canton de Sauveterre, 2,272 habitants.
- 414. De Combrosa, 63 feux Combrouze, canton de Colombiès, 63 habitants.
- 415. De Novacella, 451 feux Naucelle, chef-lieu de canton, 1,347 habitants.
- 416. De Spinasola, 66 feux Espinassole, commune de Crespin, 50 habitants.
- 417. De Ussacs, 70 feux Boussac, canton de Sauveterre.

Les coutumes du Laissagais de 1427

Par Jean DELMAS, directeur des archives départementales de l'Aveyron Publié le vendredi 14 septembre 2007.

Communication donnée lors de l'Assemblée Générale de Laissac, le 9 septembre 2007

Le Laissagués ou Laissagais, ancienne viguerie carolingienne, fut, au Moyen Age, une extension du Sévéragais, domaine de la puissante famille des Sévérac. Ils en avaient fait une sorte d'apanage pour leurs fils. Le 5 avril 1427 le dernier Sévérac, Amaury, maréchal de France, mourait assassiné. Son héritier universel Jean IV d'Armagnac prit sous son autorité les terres de celui-ci et donc le Laissagais. Le 12 avril 1427, répondant aux sollicitations des habitants, il confirmait les privilèges que les barons de Sévérac leur avaient accordés.

Cette charte des privilèges comporte 17 articles. Trois traitent de la représentation des habitants, un syndicat dirigé pendant un an par des syndics élus, et aussi de la compétence de ces derniers en matière de police rurale et de justice. Ils nommeront des *banniers* ou gardes-champêtres et le produit des amendes ira à la caisse communale. Quant à la justice, assurée par des *boshomes*, hommes d'expérience, elle permettra de régler les petits conflits ou délits, sans remonter à la justice seigneuriale. Les syndics auront en charge la répartition et la levée de l'impôt foncier. Ils disposeront donc d'un cadastre ou compois.

Quatre articles traitent des chemins et des limites qui seront également de leur compétence : circulation, élargissement, bornage, mais aussi interdiction de laisser sur la voie publique le fumier, les loges de porcs ou les tas de bois... L'article le plus intéressant concerne l'intervention des syndics dans les conflits de voisinage. Ce n'est d'ailleurs pas particulier au Laissagais. Les syndics joueront le rôle de juges de paix entre les parties, mais, s'ils n'arrivent pas à régler leur différend à l'amiable, l'affaire sera portée devant la justice seigneuriale.

Deux articles concernant les poids et mesures et le commerce du vin, du pain et de l'alimentation. Le seigneur, représenté par le *bayle*, se contentera d'apposer sa marque sur les mesures que les syndics auront étalonnées. Ils ont donc une délégation complète sauf le droit du seigneur de garantir leur contrôle. Le vin et le pain seront vendus au tarif fixé localement. On tient compte des variations de productions. C'est cependant le vin de Compeyre qui servira de référence. Pour le pain, les habitants de Laissac et des environs bénéficieront d'une boulangerie (*pestoria*), ce qui marque le niveau de la ville.

Ailleurs chacun faisait son pain et utilisait les services d'un fournier pour la cuisson. Le boulanger, ou plutôt la boulangère, car la profession était plutôt féminine, devra livrer un pain de bon poids. En cas de fraude sur le poids, le pain sera brisé pour en éviter la récupération et il sera distribué, aux pauvres, sur la place publique, aux yeux de tous.

Les syndics nommeront les ouvriers de l'église et ces derniers seront responsables de la fabrique, des plats de quête ou officinas et des luminaires (lampes d'autel). La fonction était gracieuse et elle était exercée par les hommes à tour de rôle. On sait que c'est là que les futurs conseillers et syndics s'initiaient à l'administration. La fabrique était donc l'antichambre du syndicat.

Les dégâts causés aux branches des arbres du domaine public donneront lieu à une saisie (sans doute des instruments ayant servi à la coupe) et le délinquant se rachètera en payant suivant l'importance du délit jusqu'à une coupe de vin (5 à 10 litres), probablement au profit des pauvres. Mais ce n'est pas précisé.

La chasse et la pêche sont libres. Aucun droit pour le petit gibier. Pour le gros, le seigneur se réservera, à titre symbolique ou recognitif, comme ses prédécesseurs, la tête du « sanglier de guerre », les bois et l'épaule du cerf, pour lo drech apertenen al senhor et pour que le droit ne se perde pas. En effet, comme seigneur haut justicier, le seigneur exerçait l'autorité de l'Etat sur toute chose. Il n'y a rien qui n'ait un maître. Le règlement de police de 1517 de Palmas en Laissagués, parle des bêtes venues d'espava. Perdues, sans maître, elles sont assimilables aux bêtes sauvages, avec quelques réserves : elles sont virtuellement à leur maître, jusqu'au moment où elles sont déclarées définitivement perdues. Elles sont alors vendues par la justice seigneuriale, ce permet de dédommager l'inventeur ou celui qu'elles éventuellement lésé en pénétrant dans son bien. En revanche l'essaim d'abeilles venu d'espava appartient à son inventeur, si le propriétaire a abandonné sa bruyante poursuite. Ce mot étrange d'espava, qui existe aussi en français (épave), suggère que l'objet ou l'animal a échappé à son maître sous l'effet de la peur (en latin pavor).

Les habitants du Laissagués ne seront jugés que dans le ressort du bailliage, pour les délits commis sur ce territoire, ce qui présente de nombreux avantages (économie de déplacements, de la procédure, frais de prison éventuels réduits, rapidité).

Les coutumes du Laissagués se distinguent par leur caractère très libéral, dans un Rouergue qui paraît par ailleurs très modéré, et leur formulation est particulièrement positive. Certes, elles ont été rédigées par les intéressés euxmêmes et le moment est opportun. Mais le comte n'en a pas modifié la rédaction. On sent une volonté réciproque de consensus, de convivialité et de paix

CULTURES ET VÉGÉTATION EN SÉGALA Sous l'ancien régime

C'est en Ségala Occidental qu'ont vécu durant des décennies et des siècles, nos ancêtres CRANSAC, et différents documents d'archives nous indiquent de manière parfois partielle l'état du paysage de la contrée.

La consultation du cadastre , des actes notariaux permet de recenser les cultures et végétaux qui recouvraient la zone comprise entre les vallées du Viaur, du Lezert vers Rieupeyroux, Sauveterre, Najac et par extension toute la zone.

Les contrats d'affermage à mi-fruits ou à prix fait indiquent la manière dont les terres étaient exploitées. Des détails compris dans les écrits, comme les inventaires, les pensions alimentaires, les contrats de mariage, les testaments... montrent l'utilisation des produits dérivés de ces récoltes.

Le paysage du Rouergue sous l'Ancien Régime était sûrement différent de celui qui se présente à nos yeux lorsque nous parcourons actuellement nos campagnes. Les petites (voire toutes petites) parcelles de terre devaient former un puzzle très varié et coloré entre prés, jardins, vignes, landes, châtaigneraies, bois et champs cultivés de pommes de terre, de seigle. Le bled était le terme utilisé indifféremment pour le seigle et le froment. Mais c'était plutôt le seigle en Ségala de sols acides et le froment (blé) sur causses et argiles calcaires.

Le seigle a, par ailleurs, donné son nom au Ségala. Le Fromental (blé) est toutefois cultivé sur les sols moins acides. On retrouva parfois le nom de moussole pour une variété sans barbe sur les parties les plus hautes du Ségala.

L'avoine et l'orge sont des céréales complémentaires semées après les gelées d'hiver, la paumelle est le nom donné à l'orge de printemps. Il y a aussi du sarrasin, du blé noir (aux jolies fleurs blanches), le millet noir, le millet blanc.

Les sols les plus fertiles, les plus fertilisés (avec le fumier) sont cultivés en jardins dans les enclos près des villages ou des maisons. Il y a une grande variété de légumes et d'herbes potagères : choux verts, raves, oignons, poireaux, fèves , haricots verts ou secs (mongettes), lentilles, pois cassés, bécuts, ou pois chiches, artichauts, asperges.

La pomme de terre n'apparaît qu'à la fin XVIII^e siècle. Elle est signalée en 1780 à Rieupeyroux, en 1775 à la bastide de l'Evêque, en 1788 à la Fouillade.

Le jardin chènevière appelé aussi Canabal ou Canibière est ensemencé de chènevis, graine du chanvre. Chaque famille consacre plusieurs parcelles à cette culture primordiale, destinée à l'habillement et au textile. Un autre végétal, le lin, est cultivé en proportion moindre. Le chanvre et le lin sont récoltés en fagots.

Les prés sont des parcelles importantes, très convoitées et prisées. On ne s'en sépare qu'en cas d'extrême nécessité. Situés en bordure de ruisseau ils sont très fertiles. Situés sur les hauteurs, ils servent de pacages appelés « montagnes » ou « puechs ».

La vigne demande de la chaleur et du soleil, est cultivée sur les lopins de terre, à l'abri du froid, dans des combes entourées de haies ou de bois, sur les versant sud exposés au soleil, aux altitudes les plus basses (moins de 400 à 500 mètres). Toutefois, en Aveyron, on localise des vignes sur les terres plus hautes et même parfois sur l'Aubrac (pour quel vin ?). Dans la vallée du Viaur, certaines communautés possèdent des terroirs entiers consacrés à cette culture (tout comme dans les vallées du Lot et du Tarn).

A Bar, au Rieupeyroux, des compois (« cadastre » de l'époque) de 1557 mentionnent 225 tenanciers qui possèdent une ou plusieurs vignes, jusqu'à 5-6, avec un chai en pierre sèche ou une maison où les vendangeurs pourront éventuellement coucher et avec une cave pour remiser la futaille (fosses vinaires, pipes, ruscs, semals ...) et pressoir.

LE chapitre de la cathédrale de Rodez possède à l'Aurélie sur un terroir appelé CAPITOUL, un vignoble très important. En 1453, 30 pipes de vins sur les 150 recensées en leur cave viennent de l'Aurélie en Ségala. Les autres viennent d'ailleurs. La boisson était abondante.

(une pipe vaut 2 barriques)

Parmi les variétés de raisins, on trouve, à Querbes , près de Rieupeyroux (700 mètres) en 1780 des raisins muscats dans des vignes plantées en même temps que des figuiers, des pêchers, des cerisiers (indicateur d'un climat qui n'a pas tellement changé). Antoine Ginestous de Bar indique, dans son testament, que sa femme aura la liberté d'aller prendre les fruits des vignes.

Les arbres fruitiers (pruniers, poiriers, cerisiers) sont aussi plantés dans les haies en bordure de jardin et de champ délimitant les parcelles ou sur des talus ou « bros » pour retenir la terre.

Certaines parcelles sont réservées uniquement à la culture d'une seule espèce comme les pomarèdes, les nougarèdes et les châtaigneraies qui couvrent une grande partie du Ségala. Les variétés de pommes relevées dans les actes sont les reinettes, les court-perdues, les communes, les pommes d'Avignon. Mais elles étaient, en réalité, bien plus nombreuses que cela. Elles devaient être adaptée au climat (précoces, tardives) et résister au maladies. Plus récemment, une association Variétés Locales 12 a recensé plus de 100 variétés de pommes, 80 variétés de châtaignes, dont parfois il ne reste plus que quelques arbres, sans compter les variétés disparues.

Pommiers, châtaignes, noyers (pour l'huile à consommer et pour s'éclairer) étaient des espèces vitales et la diversité des terroirs et territoires, des expositions étaient à l'origine de toute cette biodiversité. *Nos ancêtres n'avaient jamais vu d'oranges ni d'ananas*.

Les espèces boisées sont constituées également de toutes sortes d'arbres étagés suivant les essences : hêtres, bouleaux, trembles sont situés sur les hauteurs ? Saules, peupliers, sureaux, aulnes (ou vernhes) dans les endroit humides ou en bord de rivière.

Les chênes appelés garroustes ou garrics sont plantés un peu partout et servent à l'alimentation animale (glands) et les feuilles sont ramassées comme litière aux animaux. Egalement les frênes permettent de faire de la feuille, émondés en été pour faire face à la sécheresse et récoltés en fagots pour l'hiver (lapins, chèvres...).

Les tilleuls, frênes et charmilles servent parfois d'arbres d'agrément (13 mai 1766; seigneur de Canredonde)

Les sous-bois, taillis, brugas, bartas, rondals, travers, talus, sont couverts de petits arbrisseaux, buissons, buis, houx, ronces, genêts, bruyère, fougères.

EXPLOITATION DES TERRES

L'exploitation des terres par l'homme nécessite un travail de longue haleine, la pratique la plus courante étant l'assolement. La terre est travaillée 3 ans (ou 2 ans) consécutifs puis mise au repos (assolement triennal). D'où la nécessité d'augmenter le plus possible la surface en terres labourables en défrichant des terres incultes, devèzes, hermès ou essarts.

Jacques Reynes qui afferme la métairie du notaire de Prévinquières en 1767 doit laisser à la fin du bail 25 setérées de terres labourées, moitié nouvellement défrichées à deux rayes l'autre moitié à une raye.

Le labour à une raye consiste à creuser 2 sillons parallèles. Le labour à deux rayes est obtenu en retournant la terre perpendiculairement aux sillons qui viennent d'être tracés.

SI on recommence dans le même sens, c'est le labour à trois rayes, ainsi de suite.

Les conditions étaient parfois imposées dans les baux. En 1768, Gabriel Ginestous imposera à son métayer, à son fermier de labourer la parcelle de la Nouvialette à deux rayes pour y semer 8 cestiers de seigle, la parcelle de Bourlac à une raye et une autre nommée Pratlat pour la moitié d'icelle à une raye et l'autre à deux rayes.

La récolte des céréales dure plusieurs semaines. Dans les contrats d'apprentissage, il est souvent mentionné que l'apprenti pourra revenir chez son père pour l'aider aux moissons. Le bled est fauché à la faux ou faucille, assemblé en gerbes, empilé en croisillons (crouzels) et enfin transporté (char à boeufs) sur le sol pour être dépiqué. Pour éliminer les impuretés, le grain est passé au crible ou vanné (ventaire).

Les jardins sont entourés de murailles (protectrices) et particulièrement soignés, binage, apports réguliers de fumier. En 1784, un fermier s'engage dans le bail à apporter chaque année 6 charretées de bon fumier de brebis.

LE chanvre occupe des journées de labeur, pendant plusieurs mois entre le semis, le repiquage, le binage et la récolte.

Le chanvre femelle est arraché en premier, puis c'est le tour du chanvre mâle. Mis en botte, il est étalé dans les lieux humides, pour être roui (le rouissage) pendant 2 à 4 semaines.

Quand les tiges commencent à se fendre, elles sont séchées au soleil ou dans un four, on obtient ainsi le chanvre cuit, qui est ensuite broyé, puis peigné pour séparer le bon de l'étoupe, de moins bonne qualité.

Les prés sont entourés de haies vives ou de murailles en pierres sèches, et dans la mesure du possible irrigués, par des petits fossés régulièrement entretenues et nettoyés ?

Ces rigoles ou « besales » pour irriguer les pieds servent aussi à évacuer des bâtiments le purin (appelé aujourd'hui lisier). Arrosage et fertilisation étaient bien réfléchis.

Etaient construites des chaussées, sorte de digues d'irrigations, ancêtres à petite échelle des lacs collinaires.

Le partage des eaux était source de nombreux conflits.

LE 18 avril 1640, deux arbitres concluent au partage des eaux pluviales, coulant sur les chemins ou parties communes pour arroser les prés de trois voisins du village de Bellecombe de la Salvetat Peyralès précise : ledit Maleterre jouira un jour et une nuit depuis le dimanche matin du soleil levant jusqu'au lundi même heure, ledit Autheserre jouira du lundi matin au seuil levant, jusqu'au jeudi matin, ledit Marti jouira du jeudi au soleil levant jusqu'au dimanche à la même heure.

Les fenaisons débutent en juin et peuvent durer plusieurs semaines voire jusqu'en août.

Dans les grosses fermes, on fait appel à une main-d'œuvre occasionnelle. La profession était brassier à la journée (qui louait ses bras), on y a trouvé des Cransac, c'était en quelque sorte des « intérimaires » modestes. Ces derniers faisaient parfois un peu de tout, le travail qu'ils trouvaient.

Le 4 juillet 1655, Pierre Rouziès engage Pierre Couffinhal et Joseph Neuville, maçons, pour faucher tous les pieds de la métairie des Cabanelles et iceux promettent d'avoir fauché tous les pieds dans les six semaines prochains. Au 4 juillet, il devait y avoir urgence.

Les secondes herbes, les barbes ou regains qui poussent après la fenaison, servent de pâturage au bétail.

Le temps de pacage est réglementé: en 1789, le fermier doit défendre les pieds de toute entrée aux bestiaux du 25 mars de chaque année, d'entretenir leur fermeture, de remettre toutes celles qui mangeront ou qui s'écroulent. Ce temps prohibé peut varier, il est parfois indiqué à partir du 25 mars pour les bêtes à laine, et à partir du 15 avril pour les bêtes à cornes.

Le travail de la vigne consiste en la préparation du sol, l'entretien des murailles (« paredous ») souvent des terrasses pour retenir la terre dans les terrains escarpés.

Le 4 septembre 1689, Jean Dalet s'engage à lever les pans de murailles qui sont tombées et tomberont... et tiendra en bon état les treilles qui s'y sont plantées.

Du coté de Najac, en bordure des chemins qui longent les vignes, des petites mares (« sottos ») sont creusées en demi-cercle pour retenir la terre qui dévale les pentes lors des grosses pluies ou des orages, terre qui sera récupérée et remontée dans les vignes.

Tous les travaux de la vigne sont décrits par Jean Viallèles de Rieupeyroux le 8 octobre 1672. Ce dernier, dans son bail à prix fait s'engage à « tailher, sarmenter, laisser les bourges nécessères et fouir, esmonder, espamprer en bonne saison, de tenir en estat les sottos, c'est-à-dire curer et estandre la terre d'icelle par lesdites vignes ... plantera aussi demy journée de vigne, comme fera aussi les marquetages et nettoyera aussi le chemin de vigne et jettera la terre dudit chemin dans la vigne ».

On prend le plus grand soin, on replantera (greffe ou marcottage) et attention aux pertes de terre (lutte contre l'érosion).

Il est souvent précisé que le fermier fumera la terre avec des genets ou des terreaux, et replantera pendant un an deux jours de chaque année.

Les vignerons produisent plusieurs catégories de vin : le vin bon ou vin pur, le demi-vin allongé d'eau, la piquette ou agade, du vin blanc.

En 1642, dans les chais de la famille Traymier, on trouve, dans un premier chai, une pipe (qui vaut deux barriques) de bon vin, une pipe remplis de demi-vin, deux autres pipes : une remplie de vin de pressoir et l'autre de demi-vin, une pipe remplies d'agade.

Dans un autre chai, une pipe de demi-vin, une barrique et demie et 2 setiers d'agade et une pipe d'agade de vin blanc.

On peut voir qu'il y avait plus de piquettes que de bon vin (à peu près un quart), on considère comme tel d'après les critères de jugements de l'époque et qui ne connaissent pas le vin des autres régions françaises.

Les arbres sont bien entretenus, émondé et renouvelés chaque année. Dans tous les baux de fermage, est bien spécifiée la clause selon laquelle le preneur ne devra couper aucun arbre à pied, ébrancher les arbres au moins nuisible, et planter vingt à cinquante arbres chaque année suivant l'importance de la métairie.

En 1785, le métayer du domaine des Cazelles sera tenu de « planter trente arbres et mettra à chaque arbre un piquet pour appuy et les rampera de buisson, greffera, élaguera, émondera tous les arbres qui en ont besoin ».

Les châtaigneraies sont entretenues, le sol y est régulièrement labouré (et sert de pacage).

François Rouquet s'engage à labourer de deux en deux ans les châtaigneraies.

La récolte des châtaigneraies est facilitée pour un nettoyage régulier du sol.

S'il n'y a pas labour (sols pentus), « le preneur devra couper les fougères, arracher les ronces qui excroîtront dans les châtaigneraies pour qu'elles puissent estre plus commodément ramassées ».

L'entretien des taillis, sous-bois laisse admiratif : quand on voit l'état actuel, mais il n'y a plus la maind'œuvre, ni les moutons, laissant les forets en zones sèches embroussaillées et proies facile aux incendies.

Lors du bail d'un travers situés sur les rives de l'Aveyron, « le bailleur se réserve tout le bois, à l'exception du buis, buisson et genest que le preneur pourra couper ou arracher... Le preneur sera tenu de couper les ronces, buissons, fougères, de faire cinquante fagots de buis dans le courant février, planter de jeunes saules ou peupliers au rivage, aux endroits ou il en manque, de faire des fagots pour ses chèvres d'un arbrisseau dans une de ses possessions appelé Auder. »

Les céréales sont des ressources de première nécessité pour les paysans de l'époque. Cela reste d'actualité pour toutes les populations (Afrique, Asie) en proie aujourd'hui à la sous-alimentation.

Elles sont transformées en farines pour confectionner le pain, base avec la soupe (de légumes) de l'alimentation de nos ancêtres.

Le pain brusquier (bruscus, méteil) est fabriqué à partir d'un mélange de céréales. En Ségala, le plain blanc fait avec du froment est consommé par une infime minorité de gens ou occasionnellement lors des fêtes.

Une partie de la récolte est réservée à la semence. Et elle est importante quand les rendements ne sont que de 5 à 10 quintaux. Une autre partie est prélevée dans les champs ou sur l'aire de battage pour payer la dîme, la taille, les rentes seigneuriales ou censives, les métayages.

Exemple en 1660, Durand Gally donne en rente annuelle 3 setiers et 3 quartes de seigle.

Et il fallait payer tout cela même les mauvaises années.

D'où les révoltes des croquants à la suite d'années calamiteuses pour lesquelles ces charges pèsent très lourd et mettent à mal les réserves pour se nourrir.

EN 1644, devant Maître Gally, certains habitants de la Salvetat protestent contre François Ginestet, fermier des fruits décimaux des églises de la Salvetat et Blanzac appartenant au chapitre de Notre-Dame de Rodez.

Le seigle sert de monnaie, et sert à payer en nature lors des achats de terre, dans les contrats d'apprentissage, pour les dots, les legs de testateurs, les pensions alimentaires, en plus de nourriture des animaux, quand il n'y a pas assez de foin.

La paille a des utilisations de litière, pour les animaux à l'effet de faire du fumier, de chaume pour couvrir les granges et parfois les maisons.

Le 27 mai 1719, le bail indique au métayer qu'il devra faire deux cents fagots de paille pour réparer les couverts.

La paille est aussi utilisée pour la confection des paillasses utilisées comme réserve de grain, ou pour la pâte à pain.

Les inventaires signalent des matelas remplis de paille (au lieu de laine) et dans les étables, elle sert de couche aux domestiques, ou aux fils aînés (quand il n'y pas assez de place dans la maison).

Les enveloppes, les grains, glumes (« atches ») garnissent aussi les paillasses de lit.

La soupe étant l'alimentation de base, les légumes des jardins font toujours partie des attributs indiqués dans les pensions alimentaires ?

Les veuves pourront aller chercher, à leur convenance, herbes potagères, hortaliages.

Les indigents se réservent la nourriture et le bois de chauffage, (entretien des parents « à pot et à feu »).

Pour le chanvre, les produits dérivés sont multiples. Une partie des graines pour la semence, une partie fournit de l'huile ou de la nourriture pour le bétail. De même pour le lin. Ces plantes textiles transformées en fil (grossier) servent à la confection de toiles plus ou moins colorées. Les toiles métisses sont utilisées comme draps, torchons, sacs... Les toiles moins grossières de la lingerie plus fine, chemises, cotillons.

Le vin est consommé dans tous les foyers, y compris les femmes.

Barthélemy Salesses, notaire de Rieupeyroux, réserve le 7 août 1682 à sa femme, deux barriques de vin, l'une de bon vin, l'autre de demi-vin.

Une partie de la récolte est réservée pour payer en nature la dîme au clergé (vin de messe ?) et pour la censive due au seigneur.

Les acheteurs sont prudents. Les vignerons vendent en 1652 dix pipes de vin en excèdent au sieur Jean Itier, négociant à Rieupeyroux.

Il s'agit de bon vin pur et que le sieur a goûté et payé cent trente cinq livres.

Toutefois, le sieur, après les avoir transportées à Rieupeyroux, se réserve le droit qu'en cas de mauvais goût, le faire prendre et rendre le prix.

Le marc, issu de la vendange après avoir tiré le dernier vin sera utilisé pour faire de l'eau de vie, qui est entreposée dans le galetas avec le « barricot » de vinaigre.

Les fruits sont très appréciés et font l'objet des conditions spécifiques dans les actes notariés.

UN fermier promet de porter des raisins ou autres fruits tous les dimanches, des qu'il s seront murs et jusqu'aux vendanges, comme aussi les cerises, faire sécher les figues et les partageront.

Les fruits pour un profit plus durable sont séchés : figues, châtaignes dans des locaux spécifiques « secadous », ventilés, puis secs dans les greniers ou galetas, une bonne partie de l'année jusqu'en juin.

Les fûts des arbres servent à confectionner des poutres, des planches, des meubles (noyer, chêne, châtaigné).

Les menandiers sont des fabricants de tonneaux (douelles). Les branches émondées pour bois de chauffage.

Même les genets et fougères sont utilisées pour chauffer les fours à pain, ou comme litière, ou comme engrais.

Les paysans vivent avant la Révolution de manière assez misérable et en autarcie totale.

Comme ils ne consomment que ce qu'ils produisent, y compris pour s'habiller, ils sont dans l'obligation et dans la nécessité de varier leurs productions et récoltes, céréales, vignes, jardin, chanvre, fruits, bois.

Dans l'espace géographique du Ségala, terres pauvres et acides, ce n'est pas évident. Et à l'intérieur de ces territoires, les différences liées à l'altitude, au versant, à la nature des sols (secs ou humides) sont déterminantes pour le choix des cultures , dur este assez limité, seigle, prés, vignes, parfois chanvre , arbres fruitiers.

Tributaires des aléas du climat, des hivers très froid, des gelées tardives (vigne, fruits), de sécheresse ou de grêle, c'est assurément des périodes de disette, voir de famine. Les paysans et leur famille souffrent énormément dans les périodes de pénurie, en particulier, vieillards et jeunes enfants.

Les prix des denrées en situation de pénurie « s'envole » et les maigres bourses ne permettent pas d'acheter.

Exploités par les seigneurs, les curés (la dîme), les paysans ont multiplié les jacqueries, et la Révolution de 1789 est venue à point nommé pour rompre avec des « décennies de malheur », même si certains faits postérieurs n'ont pas toujours améliorés la situation, m'ais c'est un autre chapitre.

LE ROLE DU CHATAIGNIER DU SÉGALA

Le châtaignier occupe une place à part dans les contrées de nos ancêtres. On l'appelait même « l'arbre à pain ». Son rôle était essentiel dans l'alimentation des hommes, mais aussi des animaux, porcs, basse-cour.

En Aveyron, la châtaigneraie se trouve sur les socles anciens, bien sur en Ségala et vallée du Viaur, mais aussi, en vallée du Lot et sur les contreforts de l'Aubrac, en Viadène, bassin houiller de Lacaune (Sud Aveyron), sur le vallon de Marcillac et bassin Houiller de Decazeville.

En France, la châtaigne se rencontrait beaucoup en Bretagne, Cévennes, Massif des Maures, Corse, Massif Central, Dauphiné, et en 1930, la France était le cinquième producteur mondial de châtaignes.

Depuis, ce patrimoine, souvent méconnu de nos jours, ne cesse de régresser, à l'abandon, avant sa disparition regrettable.

Son rôle considérable dans les sociétés rurales

Sur terrains plats, il s'agissait de plantades, près de châtaigneraies qui servaient de pâturages également. Certaines communes sont beaucoup plantées. La région de Pradinas (près de Sauveterre) va jusqu'à 75% du territoire plus ou moins planté, 60% de châtaigneraies à Flagnac, dans le bassin de Decazeville, à l'apogée vers 1770. Cela a tout de même régressé avec l'arrivée de la pomme de terre vers 1820-1830 qui remplaçait la châtaigne en aliment calorique ou énergétique.

En 1886 (période de forte immigration vers Paris ou Pigüé), l'Aveyron compte le plus d'habitants de son histoire : 415.886 habitants, et la châtaigne a sauvé de la famine bien des habitants misérables du département les années de mildiou de la pomme de terre et du phylloxera de la vigne.

Au niveau de l'occupation du territoire, la châtaigneraie occupait 65.000 ha en 1845 (15 % de la surface agricole utile actuelle et autant que les céréales actuelles), 48.000 ha en 1907, 26.400 ha en 1929, 24.500 ha en 1938, 21.500 ha en 1945 et 18.000 ha en 1952. Aujourd'hui, subsistent quelques milliers d'hectares de vergers (il n'y a pas de différences avec les bois au niveau des statistiques). Ces derniers sont en général très mal entretenus, sous-exploités, et surtout dans les pentes. Les terrains plats ont été mis en culture.

Ces statistiques sont certainement sous-estimées car autrefois les châtaigneraies étaient soumises à l'impôt.

Il y avait des plantations collectives dans des communes où la nature du sol n'est pas homogène sur leur territoire.

Ainsi, des communes de la vallée de l'Aveyron comme Laissac et toues les autres ont une partie sur causses pour les troupeaux et une partie sur sole acides, contreforts du Levezou versant nord, et où les châtaigneraies étaient regroupés (sols moins séchants et plus frais en été). Le cadastre indique que chacun avait sa petite parcelle de dix, vingt ou trente ares. De même pour le bois de chauffage.

A- Bournazel, j'ai parcouru des châtaigneraies « collectives », mais chacun avait son morceau bien déterminé, et la plupart des propriétaires ont disparu ou ne sont pas connus. C'est dire l'insert qu'on accorde à ces châtaigneraies. Dans ce cas, c'est le plus proche voisin qui y envoie paître ses brebis ce qui entretient au moins le sous-bois. Ailleurs, du coté de Saint-Geniez, ce sont les ronces qui ont poussé.

Aujourd'hui, la production de châtaigne en France n'est que de 3000 à 500 tonnes. En 1892, ce sont 20.000 tonnes qui étaient produites, voire 40.00 tonnes les bonnes années. Et encore, la part d'autoconsommation est difficile à déterminer.

Il y avait de nombreuses variétés : quatre-vingt ont été recensées et adaptées à chaque microclimat. La hantise était les gelées tardives, d'où le chois pour certaines zones de variétés à floraison tardive. D'autres choix se faisaient sur le calibre du fruit (marrons).

Les noms sont parfois indicatifs du lieu d'origine ou de la précarité, la taille ou la couleur. Abourive des Courets, Bonneval, Entrayole, Rignague, Marron de Laguépie, Flagnague, ou Savoye, Dauphiné, Charenterre, Cevenole petite, tounibe tardive, pâquette native, rousse delbar, roussette...

Le calibre des fruits est très différent du gros marron : 60 unité par kilos à la petite châtaigne : 250 marrons au kilo, destinés à la farine, au séchage ou aux animaux (teillette ou rousse de Bar).

Selon le type de fruits, tardif, productif, gros calibre, chaque fruit est greffé, souvent en flûte (caramelle). Pour obtenir les greffons, les propriétaires cultivaient, par variété, un arbre « porte greffon », le flaugier (fournisseur de pousses) ou le gruehlier (fournisseur de greffons).

Ces arbres étaient cultivées en têtard, élagués tous les ans, ce qui permettait de prélever des greffons, et de planter quelques arbres tous les ans.

Chacun choisissait plusieurs variétés en fonction du type de terrain (séchant, exposé aux gelées...). Le danger d'une seule variété est important, gelée à la floraison ou trop fortes pluies, maladies...

Selon une enquête agricole de 1902, le sol des châtaigneraies est tantôt nu, tantôt garni de sous-bois (genets, bruyères), sont cultivés. Dans ce cas, on y cultive du seigle, des pommes de terre, des fourrages artificiels. On prépare le sol par des labours, des hersages, on épand du fumier de ferme. En faisant attention à ce que les racines ne soient pas touchées par la charrue, la production fruitière se trouve améliorée.

Dans la châtaigneraie, tout est bon... Comme le cochon ?

Le fruit : les châtaignes servaient pour les homme set les animaux, fraîches ou séchées (les auriols) Les marchés de châtaigne étaient très importants jusque dans les années 60 : Villefranche de Rouergue, Laguépie, Espalion, Rodez, Najac...

Dans le Ségala, les récoltes de plusieurs tonnes par exploitation étaient monnaie courante.

- La feuille : était utilisée comme litière pour les animaux, parfois pour les hommes et parfois aussi de nourriture
- ➤ <u>Le bois d'émondage</u> : servait pour le chauffage, servait parfois pour fabriquer des cercles de barriques, des echalas de vigne, des piquets de clôture.
- ▶ <u>Le bois</u> : des arbres abattus servait à confectionner des meubles, des poutres Du bois de mauvaise qualité, on faisait du charbon de bois.
 - > L'écorce : servait à produire des tanins
 - > Le tronc : servait de ruche : les bucs
 - Les jeunes pousses : de moins de un an servaient à fabriquer des armatures de panier
 - Les bogues : entraient dans la fabrication de compost.

Le patrimoine castanéicole est important : secadous, endroits ventilés pour sécher les châtaignes (même utilité que la cave à vin)

ON fabriquait des fourches, des râteaux, des paniers, des gadafas, pinces pour extraire les fruits des bogues.

Pour la récolte, on faisait appel à des journaliers « brassiers » à la journée, mal payés.

Le secadou était souvent bâti dans la châtaigneraie, sur place.

Un plancher de lamelles de bois, ajouré de fentes.

Au dessous, pendant une quinzaine de jours, on faisait brûler, de manière modérée, un feu sans flamme, mais dégageant beaucoup de fumée.

Apres, on dépique les châtaignes, la peau extérieure tombe seule, ou plus souvent à l'aide d'un pilon hérissé de pointes (bougnaco) ou avec une masse ou avec des chaussures à clous (soles).

Parfois, on les mettait dans un sac de jute qu'on frappait.

Un tri des mauvaises châtaignes ou abîmées servait à l'alimentation des domestiques, ou des porcs. Les châtaignes séchées permettaient de tenir l'année et de faire la jointure avec la récolte future.

LE DÉCLIN

De l'ancienne châtaigneraie en France et en Aveyron, il ne reste que les vestiges. Plusieurs phénomènes se sont conjuguées et ont provoquées l'abandon et le désintérêt.

- Le remplacement de la châtaigne par la pomme de terre (enquête de 1872)
- L'arrivée de maladies spécifiques du châtaignier et destructrices : le chancre de l'écorce, l'encre
- L'amélioration de l'agriculture moderne : techniques de chauffages, de fertilisation, ayant causé des défrichements.
- La déprise rurale, et le manque de main-d'œuvre « bon marché »
- L'abattage important de bois quand il y avait besoin de tanin.

Jusqu'en 1914, il y avait plusieurs usines en Aveyron : Entraygues, Ste-Eulalie d'Olt, Saint-Félix, Boisse Penchot.

Les livraisons à l'industrie étaient de 64.000 mètres cubes en 1909.

Enfin la chute de la consommation de châtaignes et la baisse des prix de vente.

LA MEDECINE Il y a 200 ans

C'est un lieu commun de prétendre que la médecine est le reflet d'une certaine forme de civilisation, chaque société engendre en quelque sorte la médecine qu'elle mérite. Cette affirmation, au cours des quatre années du Consulat, période de transition et de rénovation entre l'Ancien Régime emporté dans la tourmente révolutionnaire et l'ordre nouveau dont l'avènement de l'Empire sera la consécration, se verra une nouvelle fois confirmée.

La médecine avant la Révolution

Pour comprendre la psychologie et le comportement des médecins avant la Révolution, il faut se reporter à l'enseignement qui leur était prodigué. En France, et Paris où la vieille Faculté s'efforçait de s'arroger une suprématie très arbitraire sur ses rivales de province, l'enseignement était régi par un règlement vieux de plusieurs siècles, modifié en 1751 sur la formé plutôt que sur le fond. Le régime des études médicales était fixé une fois pour toutes, figé dans un conformisme intransigeant comme si rien, dans les temps à venir, ne pouvait en infléchir le cours.

La stricte application des règles avait pour objectif une double préoccupation: donner à tout étudiant les connaissances jugées indispensables à l'exercice de son art, mais surtout lui faire acquérir une tournure d'esprit que l'on voulait indélébile. D'où la multiplicité des cours, la complexité des examens, la soutenance de plusieurs thèses, toutes pratiques qui d'étape en étape, faisaient d'un apprenti médecin successivement un bachelier, un bachelier émérite, un licenciendaire, un licencié et, enfin, pour quelques privilégiés seulement, un docteur-régent.

Mais il n'existait aucune obligation de fréquenter régulièrement un service hospitalier et leur seul contact avec des malades consistait à assister chaque samedi aux consultations gratuites traditionnellement dispensées dans chaque Faculté par six professeurs de différentes disciplines

Que valait un diplôme acquis dans de telles conditions? A vrai dire par pas grand'chose, Difficile de supposer que l'on pouvait faire un praticien, au sens le plus noble de ce mot, en modelant ainsi un jeune cerveau et en le détournant volontairement de tout sens de l'observation et de la critique.

Cela est à l'origine de la désaffection, dès leur sortie de la Faculté, d'un nombre de plus en plus important de médecins pour cet enseignement irrémédiablement frappé d'immobilisme et leur attirance pour certaines institutions plus réalistes (Jardin du Roi, Collège de France, Jardin des Apothicaires) ou pour des sociétés savantes ouvertes à la libre discussion (Société royale de Médecine, Académie royale de Chirurgie, Société philomathique...)

La médecine sous la Révolution

De ces faiblesses et de ces contradictions, la Révolution allait faire table rase, mais seulement après avoir vainement tenté de réformer les vieilles méthodes. L'homme qui fut chargé de présenter un rapport pour réorganiser l'enseignement de la médecine en France s'appelait Félix Vicq d'Azyr, Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, professeur d'anatomie comparée à la Faculté de Paris

Rapport déposé à l'Assemblée Constituante le 15 novembre 1790. Il témoignait d'une rare lucidité et constituait un véritable réquisitoire. Son auteur ne cachait pas que l'enseignement médical en France était << partout vicieux et nul>>, que les maîtres étaient mal choisis et que les étudiants n'avaient aucune conscience du rôle qu'ils seraient amenés à tenir dans la société.

Pour y remédier, les Facultés seraient remplacées par des Collèges de Médecine dont les professeurs devraient être nommés par concours. De nouvelles chaires seraient créées, telles celles d'hygiène, de médecine judiciaire, d'histoire de la médecine et de la chirurgie, et surtout de médecine et de chirurgie cliniques. Pour ces dernières il conviendrait d'organiser des services hospitaliers confiés à des praticiens distingués disposant d'un nombre suffisant de malades.

Il était prévu la disparition de tout autre enseignement que celui dispensé dans les Collèges de Médecine, l'uniformisation des diplômes de médecin et de chirurgien, la création d'un grand << Institut Encyclopédique>> au sein duquel seraient réunis.. De la sorte, la médecine pourrait enfin accéder à la place qui lui revenait et les médecins prendre rang parmi les meilleurs serviteurs de la Nation

Malheureusement, le projet de Vicq d'Azyr ne fut pas retenu. Il inspira celui que le célèbre Guillotin devait présenter peu après au nom du Comité de salubrité, celui que Talleyrand élabora dans les derniers mois du règne de l'Assemblée Constituante, celui que Condorcet rédigea à la demande de ses collègues du Comité d'Instruction publique. Aucun d'eux n'aboutit.

Devant cette inertie, les événements allaient se précipiter. Le 8 août 1793, la Convention votait << la suppression de toutes les académies et sociétés littéraires ou savantes >>. Moins d'un mois plus tard, elle décrétait << la dissolution et la fermeture des Facultés et organisations enseignantes>>. Le vieil édifice universitaire s'effondrait. La médecine, comme les autres professions, échappait ainsi à tout contrôle et pouvait être exercée désormais sans diplôme. Une telle situation ne pouvait qu'engendrer l'anarchie

Les responsables de la santé publique le comprirent. Antoine Fourcroy, s'employa à résoudre le problème. Reprenant à son compte les grandes lignes du programme de Vicq d'Azyr, il présenta le 7 frimaire An III (1794) un projet de réforme qui fut adopté le 14 frimaire (4 décembre). La nouvelle loi portait création sur le territoire de la République de trois Écoles de Santé, l'une à Paris, la seconde à Montpellier, la troisième à Strasbourg destinées à former, par priorité, des Élèves de la Patrie, autrement dit des médecins et chirurgiens militaires. Les études médicales prenaient une orientation nouvelle. Le programme de Fourcroy donnait Une place forte importante à l'enseignement clinique. Cette innovation que tous les intéressés attendaient et espéraient fut accueillie comme un immense progrès

Le 9 thermidor An V (juillet 1797) une nouvelle loi faisait entrer les Écoles de Santé dans le cadre de la nouvelle Université. Le statut des professeurs était modifié, l'importance des chaires de clinique renforcée, les modalités des examens précisées.

L'avènement de Corvisart

Les choses en étaient là lors de la chute du Directoire et l'avènement du Consulat. Le général Bonaparte, devenu chef de l'État était beaucoup trop soucieux du bien public pour se désintéresser des problèmes de la santé. Malheureusement, il ne disposait dans son entourage d'aucun conseiller qualifié

Au début du mois de juillet 1801, le Premier Consul, qui depuis son ascension au pouvoir s'était déjà livré à un travail considérable de << remise en ordre du pays>>, se plaignait de plus en plus souvent de troubles divers, à prédominance digestive, pour lesquels il avait fait appel en vain à plusieurs médecins. Sur les instances de ses proches, il se décida à consulter le titulaire de la chaire de clinique interne de la Faculté de Paris: Jean-Nicolas Corvisart.

 Médecin du gouvernement et chargé à ce titre d'assister les Pouvoirs publics dans leur lutte contre les épidémies et toutes les maladies contagieuses. Il devenait ainsi l'équivalent d'un véritable ministre de la Santé

Un choix judicieux. Corvisart, âgé de 46 ans, était en pleine possession de ses moyens. Docteur-régent de l'Ancienne Faculté, considéré au temps de ses études comme une sorte de rebelle en raison de son non-conformisme et de sa liberté de paroles, clinicien habile et praticien estimé, un médecin admirateur de la raison pure qui voulaient que leur art renonçât aux théories préconçues, aux systèmes arbitraires, aux hypothèses philosophiques, aux stériles querelles d'école pour s'orienter vers une pratique rationnelle, basée sur l'exploration objective du malade et l'analyse méthodique des symptômes.

Sa carrière avait été particulièrement brillante et plaidait en sa faveur. Il avait renoncé à un poste de médecin de l'Hôpital des Paroisses (Necker) fondé par la fille du Ministre des Finances de Louis XVI (sous prétexte qu'il refusait de porter perruque) et avait alors exercé les fonctions de médecin des pauvres de la paroisse Saint-Sulpice aux appointements annuels de 100 écus (45°C). Il était pourfendeur acharné des méthodes de la vieille Faculté, il avait commencé à se plier aux disciplines exaltantes de la médecine anatomoclinique dans laquelle il voyait la voie de l'avenir

Pendant la période révolutionnaire, Corvisart s'était prudemment abstenu de prendre une position politique compromettante et en dépit des difficultés de toutes sortes, n'en avait pas moins poursuivi son action. Dans le vénérable hôpital de la Charité, devenu par décision de la Commune de Paris l'hôpital de l'Unité, alors qu'un peu partout les vieilles institutions s'écroulaient et que s'installait un état de fait proche de l'anarchie, il s'employait à entretenir autour de lui un climat de confiance et d'espoir

La restauration de l'enseignement médical, son accession à la chaire de médecine clinique lui apportèrent la consécration. Le nombre de ses disciples ne cessant de s'accroître il forma toute une génération de médecins avides de nouveauté et d'efficacité.

Beaucoup d'entre eux devaient devenir célèbres si bien que quarante ans plus tard, l'un des membres de l'Académie royale de Médecine fondée en 1820 par Louis XVIII pourra fort justement déclarer que la plupart des membres de la savante compagnie avaient été ses élèves.

Aucun chef d'école autre que lui ne peut jamais, en effet, s'honorer d'avoir dirigé les premiers pas d'un Laënnec, l'inventeur du stéthoscope et l'immortel auteur du Traité de l'auscultation médiate, d'un Bichat, l'un des plus grands anatomistes et physiologistes de tous les temps, d'un Dupuytren, chirurgien prestigieux et clinicien habile, d'un Broussais, l'ardent défenseur de la théorie de la << médecine physiologique>>, d'un Bayle, qui devait lui succéder un jour dans sa chaire de clinique interne et reprendre ses études sur les maladies du coeur, d'un Bouillaud, qui allait donner son nom à la maladie rhumatismale, et de tant d'autres.

Mais à côté de ceux-là, combien de praticiens plus modestes de province et même de l'étranger, imprégnés de ses principes au cours de leurs années d'École, eurent l'occasion de se demander, devant un cas difficile ce que, en de semblables circonstances, leur vieux maître de la Charité aurait pensé et fait

Afin de propager ses idées il fut l'un des animateurs de la < Société médicale d'Émulation >>, créée le 6 messidor An VI (1796) par un groupe de jeunes médecins pour discuter de tous les problèmes touchant l'exercice de leur art, et prit en 1801 la direction du << Journal de médecine, chirurgie et pharmacie >> dont les colonnes étaient ouvertes aux représentants les plus qualifiés du monde universitaire et hospitalier.

En nommant Corvisart, Médecin du Gouvernement, le Premier Consul donnait ainsi son approbation à une conception nouvelle de la médecine, et un encouragement à la mise en oeuvre d'une politique novatrice dans le domaine de la santé. L'intéressé ne s'y trompa pas et se mit aussitôt à l'ouvrage.

Sous son impulsion, des réformes importantes purent être réalisées: La loi du 19 ventôse An XII (1803) mettant fin à la liberté d'exercer la médecine sans diplôme, décret sur la police de la médecine et de la pharmacie, loi réglementant la préparation et la vente des médicaments, décision de créer un concours d'élèves-internes des hôpitaux chargés de surveiller les malades en l'absence du << patron>>, toutes dispositions, il faut en convenir, encore en vigueur.

Mais plus encore que ces mesures, aussi spectaculaires furent-elles, c'est l'esprit qui présida à leur élaboration qui mérite toute notre attention, cet esprit positif, précis, empreint d'un désir ardent de rompre définitivement avec le passé et de regarder délibérément vers l'avenir, cet esprit qui fut celui des hommes du Consulat et qui, dans le domaine médical, ouvrit la voie aux grandes découvertes du XIXe siècle.

UN MÉDECIN ROUERGAT À AUBIN-CRANSAC



Avant et pendant la Révolution
- aux pratiques anciennes
- ouvert aux idées nouvelles et ayant pratiqué avec les méthodes nouvelles

On peut se faire une idée de ce qu'était la médecine à l'époque ou il n'y avait guère de médicaments et le « thermalisme » a beaucoup apporté

Troisième de quatre enfants, François-Louis Brassat-Murat, s'orienta vers la médecine, comme son grand-père Antoine Brassat (1662-1749). Son frère aîné Jean-Antoine était devenu magistrat, son autre frère Pierre-Noël, curé, et le benjamin Paul-Joseph, militaire; tous au service de la nation ou de la population. Il hérite du fief de Murat (d'où le nom), ses frères de Saint-Parthem, Terengue et du Bac.

Très tôt orienté vers les sciences, il était allé étudier la médecine à l'université de Montpellier, la plus ancienne de France, fondée au 12ème siècle par un certain Arnaud de Villeneuve, et fut reçu docteur le 3 mai 1776.

Un mois plus tard, Jean Brassat, son père, rompait avec ses enfants et quittait Aubin. Âgé de 77 ans et veuf depuis 23 ans, il se remariait le 10 juin 1776 avec une jeune femme de 27 ans, fille d'un couple de tenanciers de Saint-Parthem, village dont il était le seigneur. Il s'agissait de Marie-Jeanne Cadrieu, fille de Antoine et de Louise Murat. Les Murat étaient laboureurs de ce village de Murat, à l'origine du nom du docteur.

Mais ce mariage fut porté devant le parlement comme une mésalliance par un des fils, sans doute l'aîné magistrat, car le père cédait à sa nouvelle épouse une part non négligeable de la seigneurie. Il finira ses jours 10 ans plus tard à Saint-Parthem.

Le jeune médecin François se fixe à Aubin, où il ne tarda pas à se faire une réputation de « célébrité médicale ». Ses débuts en médecine furent marqués par de brillants succès. La confiance qu'il inspira s'étendit rapidement grâce aux immenses ressources de sa profonde érudition.

« Il eut le rare bonheur d'être apprécié dès ses premiers pas dans la carrière qu'il devait parcourir avec tant de distinctions et fut beaucoup plus heureux que bien de ses confrères, où tant de réputations usurpées sont des insultes au mérite oublié... Peu de célébrités médicales en France peuvent se flatter d'avoir obtenu une confiance aussi illimitée que celle dont a joui notre savant confrère pendant un demi siècle », d'après une 'Biographie Aveyronnaise' de H. Ayffre.

Ce qui justifie une si haute confiance, **c'est le temps passé à s'occuper de ses** malades et de ses livres. Malgré les soins et les fatigues liés à une immense pratique, il recueillait chaque jour les acquisitions nouvelles de la médecine. Étranger à toute idée de système, il fit jouir ses malades, au fond d'une province ignorée, de toutes les ressources médicales que pouvait leur offrir la capitale (très rare à l'époque).

Quand il était appelé en consultation avec d'autres confrères, c'était toujours son opinion qui prévalait, le plus souvent sans discussion, même s'il aimait peu ces réunions plus profitables au médecin qu'au malade; des réunions où l'on discute béaucoup, disant qu'il valait mieux auprès des malades plutôt 3 médecins que 4, et

plutôt 2 que 3.

Mais sa supériorité était assurée par une rare justesse dans le diagnostic (il n'y avait pas d'instruments comme aujourd'hui) et sa connaissance approfondie des ressources de la thérapeutique qui étaient toutefois assez empiriques.

Le généalogiste très connu H. Bona écrit : le docteur Brassat-Murat employait plusieurs médicaments considérés par certains comme tombés en désuétude. Certaines utilisations étant plus sous l'influence de la mode, phénomène si puissant

en France, plutôt que par esprit de système.

Notre savant compatriote persistait dans l'usage de quelques substances (trop vite oubliées) dont une longue expérience lui avait montré l'utilité. Les succès justifiaient bien cette pratique et aucun accident grave n'est venu troubler le cours de ses succès.

Mais la médecine est très empirique et les médicaments, tels qu'on les nomme à l'époque, sont plutôt des décoctions tel le « chardon béni » dont on usait encore beaucoup à la fin du Consulat et pendant l'Empire. Il était déjà préconisé par les

médecins ruthénois à l'époque de la peste au 17ème siècle.

Voici un résumé de la recette (traduite en français actuel) : « Piler du chardon dans un chaudron, le faire cuire avec assez d'eau, réduire. Pressez et exprimez le. Refaire cuire jusqu'à consistance de miel liquide. Le mettre à la cave ou autre lieu froid dans des bocaux en verre. Il s'engendrera au fond un sel cristallin, en façon de sel gemme qu'il faudra recueillir et laver avec eau de chardon. Étant sec, il faudra le prendre soudainement quand on croira avoir mal. » Bref, entre la potion magique et la poudre de perlimpinpin.

Mais en conservant des 'médicaments' en désuétude, le docteur Brassat-Murat, doué d'in esprit philosophique et observateur, a su de bonne heure s'affranchir des préjugés et de la routine. Et il se livra à l'étude de ces affections où la nature impuissante peut être supplée par l'art et il obtint de brillants succès dans le traitement des maladies chroniques.

Reconnu par Richeprey, ingénieur géographe du roi, détaché par Necker en Guyenne, il fut désigné parmi les douze citoyens remarquables de Guyenne (un gros sud-ouest du pays).

En 1785, Richeprey mentionne quand comme ingénieur géographe il décrit les étuves de CRANSAC: ces étuves sont des galeries souterraines dans lesquelles l'air pénètre, procurant des bains d'air et de vapeur très salutaires. On y mène des malades pendant la belle saison et il s'y opère des cures surprenantes qui seront sans doute décrites un jour par Monsieur Brassat de Murat, très savant et noble médecin d'Aubin.

Cette entrée dans les « élites de la province » le propulse un peu plus tard sur la scène politique et lui permet de se tailler une réputation nationale auprès du roi, à la mesure de ses talents.

Il devint conseiller juste avant la Révolution et avant cette période troublée, 6 mois après le décès de son père, il épousa le 14 novembre 1787, à Figeac, dame Marie-Judith de Lanzac, veuve du sieur Jean-Pierre Jalengues et fille de feu messire Claude-Honoré de Lanzac, chevalier seigneur de Monlosi et autres places du Cantal et du Lot.

...passa le début de la Révolution où il fit un peu de politique...

Il abandonna la politique pour, dès début 1797, se consacrer uniquement à sa profession et pour se faire définitivement reconnaître dans le milieu médical. Il est admis dans la Société Médicale de Paris, et au cours de l'an VI, il est nommé inspecteur des eaux minérales de CRANSAC (son frère aîné est élu au conseil des anciens).

Le 25 mars 1801, il reçoit la première couronne académique sur une question posée sur les fièvres malignes.

Le 16 février 1802, il est admis dans la Société Médicale de Montpellier. Sa reconnaissance est désormais nationale.

En l'an XIII (1804-1805), il publie la topographie médicale et physique du territoire d'Aubin, et analyse les eaux minérales de CRANSAC.

François Brassat-Murat apparaît comme un représentant de la médecine de l'Ancien Régime et comme un praticien du 19ème siècle, très soucieux des apports et des méthodes de la science moderne (de l'époque) : statistiques, chimie, analyses...

Le journal encyclique de médecine rend hommage à ses écrits. À sa lecture, on se rend compte que les eaux de CRANSAC doivent beaucoup à ce médecin qui réalisa une analyse approfondie et scientifique de leurs propriétés médicales. Ces eaux étaient considérées au siècle précédent comme « vitrioliques » (Nicolas Lémery).

Le docteur, dans sa publication, estime que les eaux de CRANSAC sont bues par 5.000 à 6.000 individus originaires de l'Aveyron, mais aussi du Cantal, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, de la Gironde, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Lozère et du Tarn. La réputation avait gagné tout le sud-ouest.

Il écrit : ce nombre augmente lorsqu'il se déclare des fièvres bilieuses, putrides, des dysenteries épidémiques.

La dysenterie sévissait presque tous les ans et de manière endémique sur quelques points de la rivière Lot. On affirme qu'à l'automne 1803 un grand nombre de personnes avait été touché.

En 1807, une épidémie si grave qui désola Aubin, fut attribuée, selon Brassat-Murat, aux exhalations d'un déblai autour d'un ruisseau converti en cloaque infect durant les chaleurs de l'été. Ce n'était pas la période des précautions sanitaires, mais cela reste d'actualité dans bien des pays au monde.

Brassat-Murat accordait beaucoup d'importance aux mesures d'hygiène publique, très souvent négligées par les autorités de l'époque.

Le médecin, par son action positive sur ces dysenteries épidémiques, fut nommé « médecin des épidémies » et fit partie du jury médical de l'Aveyron.

Toujours en 1807, notre inspecteur des eaux de CRANSAC fut admis dans les Sociétés Médicales de Toulouse et de Lyon.

Joachim-Alexis Monteil (avocat surnommé Séveyrac) a eu pour ses menus plaisirs, trente-six maladies et peut-être davantage en comptant bien. Aussi ce dernier se rendit-il à Aubin pour se faire guérir, et se prit d'amitié pour le docteur ; il resta à Aubin pendant le période la plus dure de la Révolution.

Le 4 mai 1819, la femme du praticien mourait âgée de 81 ans dans la maison de son

mari. Elle avait une douzaine d'années de plus que lui.

Il compense ce deuil par une activité toujours plus croissante. Nommé à l'Académie Royale de Médecine de Paris, il obtient la légion d'honneur le 19 mai 1825, dernière distinction (un peu tardive) pour une vie si utilement remplie au service des autres. Charles X le décora : « désireux un peu tardivement de récompenser les services que Murat rendait à la science médicale et à l'humanité, le nomme par **ordonnance du 19 mai 1825, Chevalier de la Légion d'Honneur.** »

Mais plusieurs années avaient été nécessaires pour honorer un homme au passé jacobin et dévoué à la République, Charles X étant partisan de la monarchie absolue.

Des témoignages intéressants ont permis d'établir les liens entre le praticien et la congrégation de la Sainte Famille.

Sainte Marie-Guillemette-Émilie de Rodat (1787-1852) avait fondé en 1816 un nouvel institut à Villefranche-de-Rouergue (il existe toujours et porte son nom). En 1818, elle souffrit d'un polype au nez provoquant de vives douleurs et rapidement diagnostiqué comme étant un cancer qui allait s'aggraver en 1821. Opérée 3 fois sans amélioration, la mère Émilie se rendit à Aubin (où elle comptait aussi établir une maison de la Sainte Famille) sur l'insistance de l'abbé Marty et des religieuses pour consulter le docteur Brassat-Murat; ce dernier soulagea la religieuse. « Les douleurs physiques ont pu être adoucies à Aubin en même temps que les peines spirituelles ».

Lors d'un voyage suivant à Aubin : « Par une singularité où il est difficile de ne pas connaître la main de Dieu qui voulait sa servante dans les douleurs...et il ne puit jamais retrouver la composition du remède qu'il avait donné. » Dans la biographie de la sainte en 1824, Émilie continue à souffrir ; une surdité de l'oreille gauche l'atteint, son estomac se délabre, une fièvre maligne la frappe et les sœurs multiplient les prières.

Quatre ans plus tard, l'ulcération au nez devient alarmante. Mère Émilie supporte cela avec une inaltérable patience et revient à Aubin pour rétablir sa santé délabrée

d'avril 1828 à janvier 1929.

François Brassat-Murat s'éteint à 79 ans d'une maladie de poitrine qui le fatiguait beaucoup depuis plusieurs années. La mort de ce savant fut ressentie comme une perte considérable par ses compatriotes. Sa disparition laissera un vide immense durant les chaleurs de l'été. Ce n'était pas la période des précautions sanitaires, mais cela reste d'actualité dans bien des pays au monde.

Brassat-Murat accordait beaucoup d'importance aux mesures d'hygiène publique, très souvent négligées par les autorités de l'époque.

Le médecin, par son action positive sur ces dysenteries épidémiques, fut nommé « médecin des épidémies » et fit partie du jury médical de l'Aveyron.

Toujours en 1807, notre inspecteur des eaux de CRANSAC fut admis dans les Sociétés Médicales de Toulouse et de Lyon.

Joachim-Alexis Monteil (avocat surnommé Séveyrac) a eu pour ses menus plaisirs, trente-six maladies et peut-être davantage en comptant bien. Aussi ce dernier se rendit-il à Aubin pour se faire guérir, et se prit d'amitié pour le docteur ; il resta à Aubin pendant le période la plus dure de la Révolution.

Le 4 mai 1819, la femme du praticien mourait âgée de 81 ans dans la maison de son

mari. Elle avait une douzaine d'années de plus que lui.

Il compense ce deuil par une activité toujours plus croissante. Nommé à l'Académie Royale de Médecine de Paris, il obtient la légion d'honneur le 19 mai 1825, dernière distinction (un peu tardive) pour une vie si utilement remplie au service des autres. Charles X le décora : « désireux un peu tardivement de récompenser les services que Murat rendait à la science médicale et à l'humanité, le nomme par **ordonnance du 19 mai 1825, Chevalier de la Légion d'Honneur.** »

Mais plusieurs années avaient été nécessaires pour honorer un homme au passé jacobin et dévoué à la République, Charles X étant partisan de la monarchie absolue.

Des témoignages intéressants ont permis d'établir les liens entre le praticien et la congrégation de la Sainte Famille.

Sainte Marie-Guillemette-Émilie de Rodat (1787-1852) avait fondé en 1816 un nouvel institut à Villefranche-de-Rouergue (il existe toujours et porte son nom). En 1818, elle souffrit d'un polype au nez provoquant de vives douleurs et rapidement diagnostiqué comme étant un cancer qui allait s'aggraver en 1821. Opérée 3 fois sans amélioration, la mère Émilie se rendit à Aubin (où elle comptait aussi établir une maison de la Sainte Famille) sur l'insistance de l'abbé Marty et des religieuses pour consulter le docteur Brassat-Murat; ce dernier soulagea la religieuse. « Les douleurs physiques ont pu être adoucies à Aubin en même temps que les peines spirituelles ».

Lors d'un voyage suivant à Aubin : « Par une singularité où il est difficile de ne pas connaître la main de Dieu qui voulait sa servante dans les douleurs...et il ne puit jamais retrouver la composition du remède qu'il avait donné. » Dans la biographie de la sainte en 1824, Émilie continue à souffrir ; une surdité de l'oreille gauche l'atteint, son estomac se délabre, une fièvre maligne la frappe et les sœurs multiplient les prières.

Quatre ans plus tard, l'ulcération au nez devient alarmante. Mère Émilie supporte cela avec une inaltérable patience et revient à Aubin pour rétablir sa santé délabrée d'avril 1828 à janvier 1929.

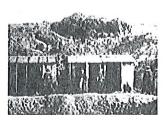
François Brassat-Murat s'éteint à 79 ans d'une maladie de poitrine qui le fatiguait beaucoup depuis plusieurs années. La mort de ce savant fut ressentie comme une perte considérable par ses compatriotes. Sa disparition laissera un vide immense

THERMALISME à CRANSAC

Les eaux thermales et la montagne qui brûle

Dès la plus haute Antiquité, Cransac est connue (et reconnue) pour ses sources aux vertus bienfaisantes.

Exploitées rationnellement dès le XVIIe siècle, les eaux thermales font la renommée de Cransac. Prises sur place ou exportées en bouteilles et en barils, elles connaissent un attrait croissant. Entre 1800 et 1850, 5000 curistes furent accueillis annuellement et plus de 100 000 litres par an furent expédiés dans toute la France et exportés en Angleterre et en Amérique.



À côté du traitement par les eaux, se pratique dès le XVIIe siècle le traitement par les gaz. En effet, à Cransac-les-Thermes, l'intense activité du monde souterrain se manifeste par un phénomène géologique : la Montagne qui brûle, en patois "lou puech que ard". Durant des siècles, on croit à la présence d'un volcan que l'on nomme " Le Vésuve Aveyronnais ". Cette croyance s'éteignit lorsqu'on comprit que seule la présence de houille était responsable de ces échappées de fumée. Et c'est dans ces fumées surprenantes que réside le secret du thermalisme de Cransac.

Jusque dans le courant du 20e siècle on se soigne dans des étuves, cabanes de bois que l'on déplace suivant les émanations de gaz de la montagne.

Cependant, dès 1831, l'exploitation du charbon se développe. Vers 1888 les galeries de mines détournent les sources qui se perdent, et la création d'une découverte (mine à ciel ouvert) en 1896, détruit les installations thermales, remplaçant le parc thermal par un terril.

L'activité thermale à partir des gaz ne reprendra que dans les années 60, à la fermeture des puits. Après d'importants aménagements, l'ancien terril redevient un parc thermal et les puits sont peu à peu bouchés. Les meilleures traces de ce passé se trouvent aujourd'hui au musée de la Mémoire. Musée de la Mémoire www.cransac.fr

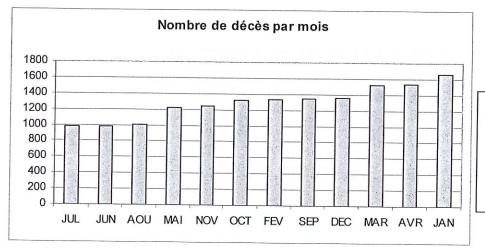
Le thermalisme aujourd'hui

Les étuves de vapeurs sulfureuses de l'établissement thermal de Cransac-les-Thermes (La chaîne thermale du soleil) sont une forme de soins uniques en Europe qui s'appuient sur un phénomène géologique rarissime : la combustion souterraine spontanée de schistes pyritheux provoque l'apparition de gaz secs qui s'échappent du sol à une température de 120°. Chargés de principes rares, ces gaz sont ensuite refroidis pour être employés en étuves dans le traitement des rhumatismes, arthrites, arthroses et séquelles douloureuses de traumatismes du squelette. Il est parfois possible d'observer ce phénomène naturel si l'on se promène aux aurores aux alentours de " la montagne qui brûle ".



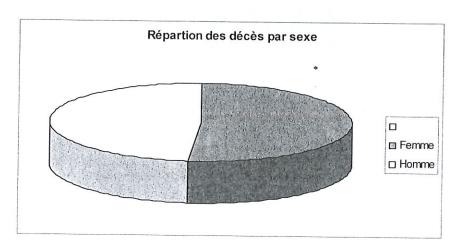
Vue persperctive sud-Est



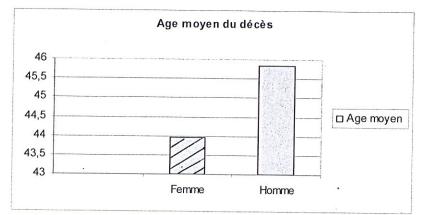


Statistiques DECES BASE AUBRAC

Mortalité très inférieure en été (juin-juillet-août) janvier-mars-avril) étaient difficiles (froid- malnutrition) (février a moins de jours)

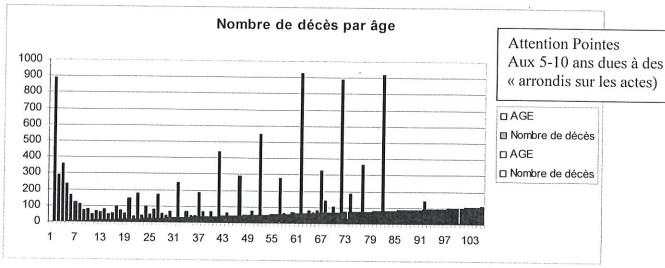


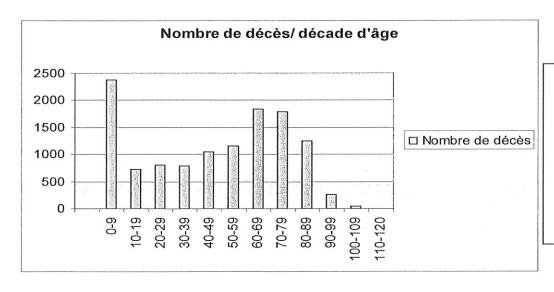
Un peu plus d'hommes Que de femmes (51% / 49%)



Les hommes vivaient un peu plus longtemps (mortalité suite de couches)

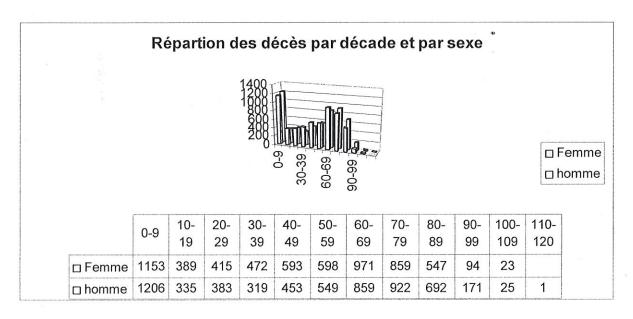
L'espérance de vie Atteint 55,6 ans si on retire la mortalité infantile





Mortalité infantile ou en bas âge de près de 20% Beaucoup à naissance ou moins de 1 an

quelques centenaires ??



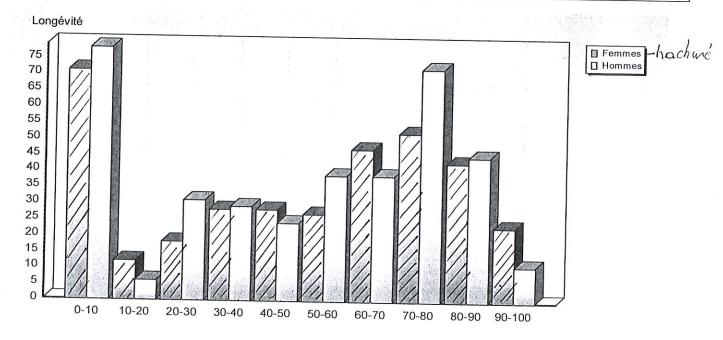
C'est dans les plus de 70 ans qu'il y a plus d'hommes que de femmes Dans les 30-70 ans la mortalité est supérieure chez les femmes En bas âge c'est à peu près identique

ORIGINE: Base AVEYRON

(dépouillements des Aveyronnais de Paris sur la zone Aubrac, entre 1600 et 1900) et portant sur un grand nombre de cas (plus de 14200)

Longévité - 16 éléments - 28/11/2007 - Fichier ANTOINE ET FRANCOISE CRANSAC DE BEGON.hr9 - page

Années d'observation	Hommes	Age	Femmes	Λα
1650 -1674	1	46,00	0	Age
1675 -1699	0	10,00	0	
1700 -1724	0			47.50
1725 -1749	1	46,00	2	17,50
1750 -1774	14	35,79	2 15	59,00
1775 -1799	23	40,30		25,47
1800 -1824	26	39,12	19	31,16
1825 -1849	34	43,74	39	50,41
1850 -1874	39	45,41	36	37,69
1875 -1899	50	55,52	42	46,14
1900 -1924	27		46	51,46
1925 -1949	27	42,37	15	52,60
1950 -1974	44	61,26	20	61,20
1975 -1999	39	69,18	30	68,30
2000 -2024	7 *	67,95	40	78,40
Cumul	·	81,57	11	91,64
Guillai	332	53,11	317	53,50



Si on divise en 2 périodes pour l'âge moyen au décès :

Entre 1750 et 1925 : hommes 43,2 ans

Femmes 42,1 ans

Entre 1925 et 2000 : hommes 68,8 ans

Femmes 71,2 ans

La mortalité des femmes, suites de couches était importante autrefois

Aujourd'hui l'espérance de vie a dépassé 80 ans chez les femmes et s'en rapproche pour les hommes

Cela est du surtout a deux facteurs : les formidables progrès de la **médecine** au 20^{ème} siècle (antibiotiques, pénicilline), et ils ne sont pas terminés et l'amélioration des **conditions de vie** : nutrition, pénibilité du travail....

Une Famille CRANSAC (un nom qui vous transporte)

Extrait d'un livre 100 familles Aveyronnaises (intégral)

Origine : peut être du Gaulois Carantus (ami ; amoureux), latinisé en Carantius (voir article des noms en AC)

Cransac(domaine de Carantius) est attesté comme nom de lieu en 901

L'occitan Cransac ou le français Cransac ont pu signifier « originaire de Cransac »

*Albert Cransac (1879 /1944) est le père fondateur des transports CRANSAC de Rodez crées en 1900. Depuis l'arrivée en gare de diverses marchandises, il assurait les livraisons de la gare à la ville dans des véhicules hippomobiles des attelages de un, deux, ou quatre chevaux. Ce type de voiturage se fera encore jusqu'aux années cinquante. Un grand nombre d'enter nous se souviennent de cet employé de la maison Cransac, Auguste Rudelle et de sa jument Pomponette que l'on retrouvait jour après jour, livrant les colis de diverses marchandises de la gare au centre ville de Rodez.

En 1900, il épouse Mlle IZARD avec laquelle il aura deux enfants.

**André Cransac né en 1913-1930 qui sera major de HEC et qui décèdera, hélas bien trop jeune, au plus grand ergret de ses parents.

**René Cransac né en 1915 qui après des études à l'institution Saint Joseph, jusqu'au baccalauréat. A l'âge de vingt ans, réformé pour le service militaire, il entre dans l'entreprise familiale en 1935.

*Albert Cransac entrepreneur de transports a ses bureaux Place du Marché Couvert (aujourd'hui place Eugène Raynaldy) et a la gare poùr voyageurs . Le siège demeurera là jusqu'aux années 1970 et mutera place des Toiles (derrière l'église Saint Amans).

Son rôle alors était d'assurer le service de factage, en correspondance spéciale de la SNCF

A l'entrée de **René Cransac dans l'entreprise, l'affaire tout de suite après la guerre prend un nouvel essor. A la gare SNCF elle ouvre entrepôts, transits et groupages, assure les déménagements et les gros transports par camion automobile et occupe une dizaine d'employés.

En 1972 le SERNAM national de la SNCF, prend position en gare de Rodez et se charge des livraisons des marchandises venant des transports ferroviaires. Les transports Cransac, assurent encore le détail des livraisons des marchandises SNCF sur Rodez et le bassin minier de Decazeville.

**René Cransac s'était marié en 1942 avec Simone Fort avec la quelle il aura trois enfants

***Alain Cransac né en 1944 qui deviendra professeur de Français

***Cathy Cransac née en 1947 qui elle deviendra psychiatre, et enfin le petit dernier, bien des années après et qui sera l'enfant gâté des parents, du frère et de la sœur.

***Stéphane Cransac né en 1963 qui après ses études à Saint Joseph tout comme son père et ensuite à l'IUT de Rodez entrera dans l'entreprise, au décès de celui-ci en 1983, pour y assister sa mère.

Celui épouse en Septembre de cette même année Corinne Cases avec laquelle ils auront deux enfants.

****Clément Cransac en 1984

****Théo Cransac en 1989

En 1985 aidé de son épouse, ***Stéphane Cransac donne une nouvelle impulsion à l'affaire de famille qui prend alors un nouvel essor. Il va scinder l'entreprise en deux sociétés dont il assure la présidence.

En 1991, l'entreprise déplace son siège dans la zone de La Gineste.

La société T.A.D. (Tarn Aveyron Distribution) qui assure la livraison des colis SNCF sur ces départements.

La S.A. Cransac transports, qui assure un trafic de marchandises sur le plan national.

Les S.A. Cransac emploient alors près de 90 personnes qui utilisent 70 véhicules moteurs, avec une agence ouverte sur le Cantal qui elle utilise 17 semi remorques, pour leur transport de marchandises sur le plan national.

En 2000, pousuivant l'expansion, les locaux s'avèrent trop exigus. Cransac Tranports (messageries express- Lots complets), pour toutes destinations ouvre ses dépôts et bureaux à Puy Laroque commune d'Olemps.

En 2005 toujours empreints d'un dynamisme, entrepreneurs infatigables, ils ouvrent en partenariat associatif avec G. Portal transporteur à Mémer près de Villefranche de Rouergue, un dépôt de logistique de plus de 4000M2 et créent la SA C.P.L. (Cransac Portal Logistique)

Comment pourrait-on oublier ce nom de CRANSAC pour qui de père en filsla livraison est un esprit de famille

Procès verbal pour excès de vitesse à Sébazac en 1845

1845, le neuf août est comparu devant nous maire de Concourès, le sieur Bonnet propriétaire cultivateur domicilié à Sébazac, lequel nous a déclaré que le neuf courant le sieur Cayron Roulié, demeurant à Villecomtal, lequel après sur sa charrette attelée d'un mulet parcourait la voie publique dans tout l'intérieur du village de Sébazac, son mulet lancé au galop ce qui obligeait les passants et les bestiaux qui se trouvaient sur sa route à se réfugier de côté et d'autre pour éviter le danger dont ils se voyaient menacés.

Quelques personnes ayant prié ledit Cayron d'arrêter son mulet, ce qu'il n' a voulu faire, au contraire, il n'a que fouetté plus vivement, presque au même instant il a été vu par plusieurs personnes écraser par son mulet ou sa charrette, une brebis appartenant au dit sieur Bonnet, un berger de cochon voulant écarter son troupeau du danger qui le menaçait a failli être écrasé sous les essieux de la charrette et enfin plusieurs petits enfants ont failli être victimes de cet accident, et avons dressé le présent procès verbal de la dite contravention pour y être donnée telle suite que de droit

(archives de la famille Verhes), on ne connaîtra jamais la sentence, mais on peut imaginer le spectacle

Dégâts d'une Bête féroce

L'an 1790 et le 9 février a été enterrée dans le cimetière de cette paroisse, une femme qu'on trouva morte et dévorée par quelque bête féroce à l'exception de la tête et des bras , au quatrième doigt d'un desquels il y avait un anneau, Jeanne Guintou du Mas Nouvel, paroisse de Saint Geniez, sœur à la morte, l'ayant reconnue,,nous a déclaré qu'elle s'appelait Marianne Guitou, veuve de Jean Cayzac dudit village , et M. Rocairol, curé de Saint Geniez, nous a marqué qu'elle a été imbécile et attaquée d'épilepsie, en conséquence, nous avons inhumé le reste du cadavre, comme ayant péri dans une attaque

Un Remède de Cheval

Prenés fanes et fleurs de « bouillon » blanc, feuliès de tussilage et fleurs de genest de chacun deux joinières, réglisse deux onces, hachés bien les herbes et pilés la regalisse. Mettez le tout dans du son avoine et luy donnés à boire demi chopine bon vin ; et continués cela par quinze jours

Ce remède est bon à donner aux chevaux poussifs.

Et aux filles amoureuses (phrase rajoutée à l'époque et d'une écriture différente) Signé Antoine Delpuech, notaire de villefranche du 17^{ème} siècle. Répertoire 3^E



JOYEUX NOËL et



BONNE ANNEE 2008

JOHRNEE GENEALOGIQUE DE CAMARES (16 SEPTEMBRE 1989)

Que cherches tu ami, devant ton écritoire, Parmi ces vieux papiers raccornis par le temps : D'archives, de mairie ou de ta vieille armoire Souvenirs d'autresois et de la vie d'antan?

Compulsant ces papiers, je cherche mes ancêtres, Dont je porte le nom et un jour j'entrevois Remonten jusqu'à eux pour ainsi reconnaître, de lien qui pous unit et les rattache à mot.

Touilleight vos contrate qui sont bien d'un autre âge qui portent de deniers, de livres, de sessiers, J'essate d'imaginer ces apports en partage at étaient vos seuls biens, vous les rassembliez.

Ces pages quelque sois dévoilent un litige, parents qu'il saut garder, le comoint disparu, c'est le "pot et le seu" que le contrat exige pour cesui-qui survit et sera secouru

Jai découvert aussi en saisant ma récherche, Al'âgeoù tout sourit, des intimes secrets un vich qui s'est brisé, entr'ouvrant une prêche Dans le livre d'amour que vous aviez rêve.

Comune headcottp alors, ce n'était pas l'aisance, ta terra était pour vous l'inique gagne pain. Vos ensants sont nombrenx et pour la survivance Quittent tôt le pays pour saire leur chémin.

Scize cent, l'ix sept cent. Deux siècles dissicles Dont les grimoires usés cacheni bion des secrets, Lectures compliquées sur seuillets illisibles. Réduisent nos espoirs de pouvoir vous trouver.

Qu'importe les années au sivre de l'histoire Registres de mairie, documents ou contrats Je cherche votreprie pour gravet ma mémoire, Et transquettre à mes sils le "Témoin" d'autresois.

Parcourir ces dossicrs/en cherchant votre route.
Jouer avec le temps comme une mélopée,
Imaginer vos vies, rester à votre écoute:
Je suis bien le maillon d'une longue lignée.

Je vous en aime plus avec ces connaissances. En renouant nos liens, nous partageons vos vies. Vos contrats, vos unions, vos décès, vos naissances, Ont tisse cet amour en y donnant son prix.

Ce travail quopitant, mais combien dissicile: Feuilleter la passe comme un livre de vie. Riche d'ensaignement sur le terrain hostile Ce travail à un nom: La siènéalogie.

En votre nom à tous, dodions ce poème dux invités à honneur qui, avec amitié, ont répondu/présent pour la cause qu'on aime En venant parint hous présider la journée.

Jean PONS de Millau Meyton Membre du cercle geneatagique du Sud Aveyton